

**OFIS SECURITY SYSTEMS**

Kello VISIO X7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle  
BZV : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

# LA SEMAINE AFRICAINE



[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

N° 3621 du Mardi 30 Août 2016 - 64<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## Primature

### Le conseiller Mfumu entend entretenir de bonnes relations avec la presse

(P.5)

#### La Semaine Africaine en deuil



Le Directeur de La Semaine Africaine, M. Joachim MBANZA, a la profonde douleur d'annoncer aux lecteurs de La Semaine Africaine, aux amis et connaissances, le décès de la Secrétaire Comptable de La Semaine Africaine, Mme Angélique BANDZA. Décès survenu, le dimanche 28 août 2016, à Pointe-Noire, des suites d'une courte maladie. Le corps sera rapatrié à Brazzaville, dans les tout prochains jours, et la veillée se tient, rue Moundzombo n° 198, à Ouenzé, vers l'arrêt Jane Vialle.

## Gabon

### Lourd suspense, après le scrutin présidentiel!



Qui de Jean Ping et Ali Bongo-Ondimba dirigera le Gabon pour le prochain septennat.

(P.3)

### André Gakala-Okou, procureur de la République près le T.g.i de Brazzaville

### «Le général Mokoko a été régulièrement inculpé par Monsieur le doyen des juges d'instruction»

(P.3)

### Pf2d (Plateforme congolaise dette et développement)

La société civile s'implique dans la gestion de la dette illégitime des Etats

(P.7)



L'abbé Félicien Mavoungou. (P.7)

**OKEN PALACE HOTEL**  
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !  
A partir de 25.000 Fcfa

**OKEN PALACE HOTEL**

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.  
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89



REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE  
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR L'AMELIORATION  
DU CLIMAT DES AFFAIRES ET LA DIVERSIFICATION  
DE L'ECONOMIE CONGOLAISE  
(PACADEC)

## Avis D'Appel D'Offres National

Date : 25 août 2016  
Don No: 210 015 5019170-CG  
AAON No: F002/2016/UCP-PACADEC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement auprès du Fonds Africain de Développement (FAD) pour couvrir le coût du Projet d'Appui Institutionnel à l'Amélioration du Climat des Affaires et de la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC) et entend affecter une partie du produit de ce financement aux paiements relatifs au marché pour la fourniture et l'installation de trois (3) groupes électrogènes destinés à la Direction du Centre des Formalités des Entreprises (CFE) et des antennes sises à Brazzaville et Pointe Noire, en République du Congo.

2. La Cellule d'exécution des Projets PADE/PACADEC ci-après dénommée «l'organe d'exécution» (OE) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et

l'installation de trois (3) groupes électrogènes insonorisés, moteur diesel, bâchés, triphasés, disjoncteur, démarrage électrique de 33kva.

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Cellule d'Exécution des projets PADE/PACADEC sis Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo, E-mail : pade.pacadec@yahoo.fr

4. Le Dossier d'appel d'offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de soixante-quinze mille (75 000) Francs CFA. L'achat du DAON se fera en espèces au secrétariat de l'UCP contre délivrance d'un reçu.

5. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres ; Acquisitions de biens, de la Banque, Edition de Septembre 2010, mis à jour en Juillet 2012.

6. Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 26 septembre 2016 à 12H00 heures, heure de Brazzaville (TU+1) et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'au moins égal à Cinq millions deux cent cinquante mille (5 250 000) de F CFA.

7. Les offres doivent être valides durant une période de cent vingt-six (126) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

8. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 26 septembre 2016 à 12 h 30 mn, heures de Brazzaville (TU + 1), à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la Cellule d'Exécution des projets PADE/PACADEC, Sis Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville République du Congo

Fait à Brazzaville, le 25 août 2016

Le Coordonnateur,

**Joseph MBOSSA**

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE  
Unité de Coordination du Projet  
B.P 14 564 Brazzaville, République du Congo, Tel : +242 05 616 95 74/06 817 06 33,  
Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

### AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 32/MEFDDE/CAB-PFDE-UCP-SPM/2016

«Recrutement d'un Consultant individuel international pour élaborer un manuel de bonnes pratiques de gestion des pesticides dans les zones d'intervention du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE)»

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un don additionnel, pour le financement des activités du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'un Consultant individuel international pour élaborer un manuel de bonnes pratiques de gestion des pesticides dans les zones d'intervention du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE).

2. Les objectifs de la mission sont (i) d'élaborer un manuel de référence présentant les bonnes pratiques pour la gestion des pesticides dans un contexte de foresterie / agroforesterie au sein des zones d'intervention du PFDE et d'énumérer quelques mauvaises pratiques clé à proscrire, et (ii) de procéder au renforcement des capacités des bénéficiaires

La prestation du Consultant est estimée, au total à 55 hommes / jour. La durée calendaire entre le démarrage de la mission et le dépôt du rapport de la formation n'excèdera pas trois (03) mois, à compter de la date de démarrage de la mission

3. L'Unité d'Exécution du PRCTG invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants :

- les copies des diplômes ;
- les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions similaires (liste des précédents clients pour ce type de mission : année, coût de la mission, nom et adresse complète du représentant du client) ;
- l'adresse complète du consultant (localisation, personne à contacter, BP, Téléphone, Fax, Courriel).

#### Profil du Consultant:

- au moins un diplôme de bac + 5 en gestion de l'environnement, en agronomie, en éco toxicologie ou une discipline similaire ;
- au moins dix (10) ans d'expérience dans son domaine de compétence ;
- réalisé au moins deux (02) missions similaires ;
- une connaissance des normes et réglementations environnementales internationales (Lignes directrices pour la classification des pesticides par risque telle que recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (Genève, OMS 1994-1995), les Directives pour l'élimination des excédents de pesticides et de leurs récipients (Rome, 1985) de la FAO) ;
- une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque Mondiale en matière de gestion de pesticides et pesticides (OP 4.09 Lutte antiparasitaire) serait un atout.

4. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 16 h 00.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mercredi 14 septembre 2016 à :

Projet Forêt et Diversification Economique  
Immeuble J-142/V, Quartier OCH, Arr.3-Moungali-Brazzaville, République du Congo  
Courriel:pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 26 Août 2016  
Le Coordonnateur  
**Joachim KONDI**

Cabinet d'Avocats Justin Joseph MOUBEMBE  
Cabinet sis 182, Avenue Docteur Moe POATY, enceinte de l'ancienne Clinique «Mères et enfants»,  
entre le rond-point des Amoureux et le restaurant chinois «XIN YUAN», à proximité de la société  
MPD CONGO SA, centre-ville.  
Tél.: 06.664.84.37/Pointe-Noire, République du Congo  
Maître Justin Joseph MOUBEMBE  
Avocat à la Cour  
Toque 73  
Membre du Conseil du Barreau

### INSERTION LEGALE

#### FIXATION DES CONDITIONS DE LA VENTE PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

Me Justin Joseph MOUBEMBE, Avocat à la Cour, Cabinet sis 182, Avenue Docteur Moe POATY, enceinte de l'ancienne clinique «Mères et enfants», entre le rond-point des Amoureux et le Restaurant chinois «XIN YUAN», à proximité de la Société MPD Congo, Téléphone : 06 664 84 37, Pointe-Noire ;

zaville, mariée, domiciliée au quartier TCHIMBAMBA, à Pointe-Noire, Téléphone : 06 661 29 99, es qualité de sa nièce KAYA-MATINGOU Valdie;

Ayant constitué Maître Justin Joseph MOUBEMBE, Avocat à la Cour, Cabinet sis 182, Avenue Docteur Moe POATY, enceinte de 2° Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, où le cahier des charges est déposé, en s'adressant à Monsieur le Greffier en chef dudit Tribunal y domicilié en cette qualité.

#### VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de justice, en face du Consulat Général de France, à Pointe-Noire, dans la salle ordinaire desdites audiences, le Samedi 17 Septembre 2016, à huit (08) heures.

3° A Me Fortuné MAYENGUE, Huissier poursuivant, dont l'Etude est sise 130, Avenue LINGUISSI-TCHIKAYA (Route de la Gendarmerie-Maison d'arrêt), Téléphone : 05 553 05 99, Pointe-Noire.  
4° Sur les lieux en vente.

#### A LA REQUETE, POURSUITES ET DILIGENCES DE:

Madame BASSOUKISSA-BEYE Isabelle, Psychologue et Agent IPHD (Partenariat International pour le Développement Humain), née le 12 Octobre 1972, à Braz-

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 23 Août 2016, par l'Avocat poursuivant soussigné.

Pour l'Avocat poursuivant soussigné,

**Me Justin Joseph  
MOUBEMBE**

Gabon

# Lourd suspense, après le scrutin présidentiel!

Les Gabonais étaient aux urnes, samedi 27 août 2016, pour un scrutin présidentiel uninominal à un tour, après une campagne électorale très passionnée et tendue, sur fond du débat sur la nationalité gabonaise contestée du président Ali Bongo-Ondimba, candidat à sa propre succession. S'il y a eu 11 candidats, sur les 14 validés, parmi les 19 dossiers présentés par la Cenap (Commission électorale nationale autonome et permanente), le derby oppose le président sortant, Ali Bongo-Ondimba (57 ans), et l'ancien président de la commission de l'Union africaine, Jean Ping (74 ans), candidat unique de l'opposition regroupée au sein du Fuopa (Front Uni de l'opposition pour l'alternance). Le scrutin s'est déroulé sans incident majeur, mais depuis dimanche 28 août dernier, les deux principaux camps se disputent la victoire.

**A**u moment où nous mettons sous-pression, les Gabonais attendent, fiévreusement, le verdict des urnes qui sera annoncé par le ministre de l'intérieur. Des mesures de sécurité sont prises, avec le déploiement de quelques éléments de la Force publique dans les grandes villes. Mais, pas de couvre-feu et toutes les télécommunications (téléphone, Internet, réseaux sociaux...) fonctionnent normalement. L'on se souvient qu'en

2009, la proclamation des résultats donnant vainqueur le président Ali Bongo-Ondimba avait provoqué des manifestations sanglantes, particulièrement à Port-Gentil, la deuxième ville du pays. D'où l'inquiétude que suscite l'issue du scrutin présidentiel de 2016, dont les deux réclament la victoire. L'élection présidentielle gabonaise a été marquée par le débat sur les origines du président Ali Bongo-Ondimba. Un



Ali Bongo-Ondimba



Jean Ping

débat passionné qui a pris de l'ampleur, et qui est l'épicentre d'une situation de fait: le long règne du clan Bongo, au Gabon. Le père, Omar Bongo-Ondimba, est resté au pouvoir pendant 41 ans. Il a été succédé par son fils, en 2009. Ainsi, depuis près d'un demi-siècle, le clan Bongo tient le Gabon à travers le P.d.g (Parti

démocratique gabonais). L'absence d'alternance, depuis l'ouverture démocratique en 1991, exaspère nombre de Gabonais, d'où la tension qui sous-tend l'élection présidentielle actuelle.

Joël NSONI

## André Gakala-Okoko, procureur de la République près le T.g.i de Brazzaville

### «Le général Mokoko a été régulièrement inculpé par Monsieur le doyen des juges d'instruction»

En réaction à la conférence de presse de Clément Miérassa qui réclamait la mise en liberté du général Jean-Marie Michel Mokoko, le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville, André Gakala-Okoko, a fait une mise au point, vendredi 26 août 2016, à son cabinet de travail. Pour lui, les propos du président du P.s.d.c (Parti social démocrates congolais), Clément Miérassa, tenus dans son point de presse du vendredi 13 août 2016, au nom de la Composante Jean-Marie-Michel Mokoko, et publiés par certains journaux de la place, sont des «contrevérités et une méconnaissance manifeste des règles de la procédure pénale».

**P**oint par point, André Gakala-Okoko a répondu à Clément Miérassa, qui a qualifié l'arrestation du général Jean-Marie Michel Mokoko d'«arbitraire et visant, simplement, la destruction méthodique de ses ambitions politiques à servir la Nation». «Faux!», a rétorqué le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville. «Le général a été régulièrement inculpé par Monsieur le doyen des juges d'instruction, légalement compétent des faits extrêmement graves d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et de détention illégale d'armes et de minutions de guerre. Le même magistrat l'a placé sous mandat de dépôt. L'interrogatoire du mis en cause a obéi aux prescriptions des articles 97 et suivants du Code de procédure pénale», a-t-il réagi. Par ailleurs, la procédure judiciaire ne vise pas à étouffer l'ambition de Jean-Marie Michel Mokoko de servir la Nation. André Okoko Ngakala a rappelé que les huit candidats en lice à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2015 avaient, tous, cette ambition. Pour lui, les propos de Clément Miérassa ne constituent qu'une «simple distraction d'un politicien sans assise populaire, n'ayant d'existence que par des déclarations médiatiques». S'agissant de l'agression dont le général Mokoko avait été victime,

lors de son retour à l'Aéroport international Maya-Maya, par les «supplétifs de la police», comme l'a affirmé Clément Miérassa, le procureur de la République a précisé que les modes opératoires de mise en mouvement de l'action publique sont bien indiqués dans le code de procédure pénale. «Le général Jean-Marie Michel Mokoko, défendu par un collectif d'avocats, ferait mieux de le mettre à contribution, afin d'assurer, pleinement, la défense de ses intérêts, tant en demande qu'en défense et non par Miérassa, manifestement ignorant des règles de la procédure pénale», a-t-il déclaré, tout en ajoutant: «L'inaction à ce jour du général à porter plainte fait douter de la réalité de ladite agression. Et si ce n'était que pure machination?». Quant aux convocations régulières et les interrogatoires à la D.g.s.t (Direction générale de la surveillance du territoire), André Gakala-Okoko a dit que l'enquête policière ouverte à l'époque à l'encontre du général Mokoko était une enquête préliminaire, conformément aux dispositions, selon lui, des articles 61 du Code de procédure pénale, «permettant au procureur de la République, à la différence de l'enquête de flagrance, d'être sur le bien-fondé des poursuites. Le code de procédure pénale ne fixe pas sa durée qui paraît en pratique assez longue.



André Gakala-Okoko.

Dans ces conditions, la multiplicité des convocations et d'interrogatoires se justifient amplement. Aucune disposition légale n'a été violée et que cela soit bien entendu par Miérassa», a-t-il lancé. Par ailleurs, il a estimé que les perquisitions itératives aux domiciles du général Mokoko l'ont été conformément aux articles 40-1 et 77-1 du Code de procédure pénale. «Pour preuve, le général a recouru à la nullité des perquisitions effectuées à ses domiciles, le 24 juin 2016, par le doyen des juges d'instruction, mais la chambre d'accusation suivant arrêt n°048 du 18 août 2016 a rejeté ladite demande. A ce jour, le général Mokoko ne s'est pas pourvu en cassation devant la Cour suprême. Ce qui signifie qu'il a été bien statué par la chambre d'accusation. C'est cela la bonne administration de la justice», s'est-il souligné. Sur le déferrement spectaculaire à la Maison d'arrêt du général Mokoko, montré à la télévision nationale, menottes aux poignets, le procureur de la République s'est, d'emblée, exclamé: «Aux politiques, la politique; aux juristes, le droit!». Et d'affirmer: «Clément Miérassa ne

maîtrise pas l'expression juridique. Le déferrement est la conduite et la présentation de la personne interpellée et faisant l'objet d'une enquête policière à Monsieur le procureur de la République et non son placement à la Maison d'arrêt. Le général Mokoko a été déféré devant le procureur de la République et non à la Maison d'arrêt où il est écroué, car faisant l'objet d'un mandat de dépôt régulièrement décerné, pour des faits criminels d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et détention illégale d'armes et minutions de guerre. Le port des menottes au mis en cause est lié à ce retentissement du trouble à l'ordre public découlant de la gravité de l'infraction. Il ne résulte nullement de ces circonstances, un spectacle tendant à l'humiliation du mis en cause, mais l'exécution normale, sans émotion, par la police judiciaire, de sa mission de déferrement», a martelé André Ngakala-Okoko.

A propos du rejet de la demande de mise en liberté provisoire du général Mokoko, le procureur de la République pense que les juges ont davantage retenu les nécessités de l'information pour le maintenir en détention. «Il est curieux que Miérassa, qui prétend défendre le droit, n'use pas des moyens de droit pour obtenir le succès de ses prétentions. Au lieu de critiquer, dans les médias, une décision, la voie appropriée est l'exercice d'un recours. Or, à ce jour, la décision de la chambre d'accusation confirmant l'ordonnance du juge d'instruction prescrivant le maintien en détention du général Mokoko n'a pas fait l'objet de recours en cassation devant la Cour suprême. La preuve est faite qu'elle est une bonne décision», a-t-il laissé entendre. Quant à l'incarcération d'autres acteurs politiques de l'opposition, notamment Jean Ngouabi, Anatole Limbongo-Ngoka, Marcel Mpika, Jacques Banangazala et Sendé Mounongo, que Clément Miérassa qualifie de «victimes d'intolérance

## Présidence de la République

### Restructuration du cabinet présidentiel

Même si cela se fait à pas de caméléon, l'adaptation des institutions de la République au nouveau contexte constitutionnel qui instaure un régime semi-parlementaire est inévitable. Du côté présidentiel, le président Denis Sassou-Nguesso a entrepris de restructurer son cabinet, en publiant, le 20 août dernier, un décret portant attributions et organisation du cabinet du président de la République. Parmi les nouveautés qu'on y relève, il y a l'institution d'un chef d'Etat-major particulier du chef de l'Etat et des ministres chargés de mission. On relève aussi la création d'une cellule permanente de communication, en plus du Département communication et des médias et de la Direction de la presse présidentielle et l'institution d'un porte-parole.

Suivant l'article 4 du nouveau décret, le cabinet du président de la République, dirigé par un ministre d'Etat, directeur de cabinet, a huit missions fondamentales, à travers lesquelles on peut, aisément, percevoir l'esprit d'ouverture qu'entend imprimer le chef de l'Etat à son institution. En effet, le cabinet du président de la République est, entre autres, chargé de «veiller à l'exécution des instructions et des directives qu'il reçoit du président de la République, celles relatives notamment à la mise en œuvre de son projet de société et aux programmes qui en découlent»; «suivre les relations du président de la République avec le gouvernement et toutes les institutions de la République, avec les partis politiques, les syndicats et les associations de la société civile dont il reçoit les représentants, au nom du président de la République»; «contrôler la régularité des actes de toute nature soumis à la signature du président de la République». Il repose sur deux piliers: le ministre d'Etat, directeur de cabinet, et le ministre, secrétaire général.

Ces innovations introduisent une grande rupture avec ce qu'on a connu dans le passé. Il y a de quoi dire que la rupture est bien là! Dans l'esprit du dialogue institué par la nouvelle Constitution, le président de la République a pris la disposition de faire que son cabinet maintienne un contact direct avec les partis politiques. Il faut seulement souhaiter que cela ne soit pas uniquement réservé aux partis de la majorité. Par ailleurs, le cabinet du président de la République garde la tutelle du Secrétariat général du gouvernement, de l'Inspection générale d'Etat (Article 7), de la Direction du parc national du matériel automobile et de la Direction du Palais des congrès (Article 11). Certaines directions ou services ont été créés, comme la Direction des systèmes d'informations sécurisées, le Comité national d'organisation des cérémonies publiques (Article 8) ou les six cellules permanentes, dont celle de la communication, pour s'occuper des affaires spécifiques et d'intérêt commun à plusieurs départements du cabinet présidentiel (Article 35). Désormais, il y a un porte-parole de la présidence de la République (Article 42), qui a pour missions de «répondre aux médias, en lieu et place du président de la République, sur des questions bien circonscrites, à l'intention de l'opinion nationale et internationale, et de rendre compte des activités du président de la République et de son cabinet».

Le décret institue une large gamme de statuts des collaborateurs au cabinet du chef de l'Etat, suivant l'article 7: «Les ministres chargés de missions auprès du président de la République, les hauts commissaires, les conseillers spéciaux, les conseillers, les ambassadeurs itinérants, les chargés de mission, les assistants principaux, les assistants, les attachés, les secrétaires, les chargés d'études, les consultants». De quoi caser un beau monde!

Enfin, selon l'article 45, «le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ainsi que le Comité ad hoc de suivi des recommandations du dialogue national 2015 accomplissent leurs missions respectives, jusqu'à la mise effective du Conseil national du dialogue». Rappelons, tout de même, qu'au niveau du gouvernement, les départements ministériels attendent toujours les décrets relatifs à leurs attributions. Au rythme où vont les choses, dans la nouvelle République, il y a de quoi s'interroger sur la lenteur observée.

Joël NSONI

politique», le procureur de la République a dit qu'une information judiciaire a été ouverte contre les susnommés du chef d'incitation au trouble à l'ordre public. «Il leur revient de faire la preuve de ce que cette procédure est injuste... La justice est indépendante. Le juge d'instruction statuera en l'espèce, en temps opportun», a-t-il fait savoir.

Enfin, sur la condamnation d'un autre opposant, Paulin Makaya, à la suite, selon Clément Miérassa, «d'une parodie de procès», André Gakala-Okoko a estimé que la justice est une œuvre sacrée, quoi que confiée à des hommes faillibles par

(Suite en page 7)

«LPM CONSULTING» S.A.R.L.U.  
Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle  
Au capital de 5.000.000 Francs CFA  
Siège social : Douala Bonatone - B.P : 2423  
(République du Cameroun)  
RCCM : RC/DLA/2024/B/4112

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE A BRAZZAVILLE**

Aux termes du procès-verbal des Décisions Extraordinaires de l'Associé Unique en date à Brazzaville du huit décembre deux mille quinze de la société sus dénommée, reçu en dépôt le dix août deux mille seize par Maître Gervel Eric Mexan BIMBENI, Notaire associé (SCP J. A. MISSAMOU & G.E.M. BIMBENI, titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville); enregistré le 11 août 2016, à la recette des impôts de Bacongo, Folio 1333/3 - N°1419, il a été décidé:

- L'ouverture d'une succursale, à Brazzaville (République du Congo).

Dépôt du procès-verbal a été enregistré au Greffe de Brazzaville, sous le n°16 DA 732, le 19/08/2016 et immatriculé au RCCM BRAZZAVILLE N°CG/BZV/16 B6628.

*Pour avis,  
Le Notaire*

**A l'attention des citoyens russes  
résidant en République du Congo**

L'Ambassade de la Fédération de Russie tient à informer les citoyens de la Fédération de Russie résidant en République du Congo de la tenue en Russie, le 18 septembre 2016, des élections parlementaires à la Douma d'Etat.

Pour assurer le scrutin en République du Congo, l'Ambassade envisage d'organiser le vote :

- le 11 septembre 2016, à Pointe-Noire, à l'adresse suivante : 21, avenue Moe Telli, Centre-ville «A», arr. 1 Lumumba (bureau du Consul Honoraire de la Russie) ;
- le 18 septembre 2016, à Brazzaville, au Centre culturel russe, sis 26, avenue Amilcar Cabral, à côté du supermarché Casino.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00.

La participation de tous est vivement souhaitée.

Coordonnées de la commission électorale:  
Tél: 05-550-30-14, e-mail: amrussie@yandex.ru

**COMMUNIQUE  
NECROLOGIQUE**



La veuve Mfina et enfants ont la profonde douleur d'annoncer le décès brutal de leur frère, mari et père, Prosper MFINA, membre du conseil pastoral paroissial de la paroisse Saint François de Foucks, ministre de communion, membre du groupe d'adoration, ancien Diable-rouge de volley-ball, assistant biologiste principal retraité de l'Orstom et fervent lecteur du journal La Semaine africaine. Décès survenu, le samedi 20 août 2016, à 6h00 du matin, à l'hôpital Adolphe Sicé de Pointe-Noire.

La veillée mortuaire se tient au domicile du défunt, non loin de la CNSS du quartier Foucks.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

**CHRONOGRAMME  
DES SEMINAIRES  
DE FORMATIONS MAG.SYS**

**MAG.SYS:** Immeuble en face  
du hall des légumes Agri-Congo Derrière  
la fac de droit (à l'étage)  
05 556 90 64 / 06 937 60 54

MENTION	DUREE	DEBUT	HEURES
<b>LES ASSURANCES</b> <i>Généralités-Concepts-Procédures-Cas pratiques</i>	1 Semaine	10 Août 2016	17h-19h45
<b>LOGISTIQUE</b> <i>Approvisionnement - Gestion des stocks - Incoterms - Transport - Assurance</i>	2 Semaines	17Août 2016	17h -19h45
<b>GESTION DES PROJETS</b> <i>Montage et organisation- Outils de suivi - Planification et Pilotage - Evaluation financière et rentabilité</i>	2 Semaines	23 Août 2016	17h -19h45
<b>CONCEPTION ET IMPLEMENTATION D'UNE BASE DE DONNEES</b> <i>Exemples de Projet</i>	2 semaines	13/09/ 2016	17h-19h45

**C2A Conseils Associés en Afrique Congo  
Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal  
Partenaire STC PARTNERS**

327, Avenue Marien NGOUABI, Immeuble SCI les Cocotiers, 1<sup>er</sup> étage  
appt. 102  
B.P: 4905, Pointe-Noire  
Tél.: 06 953 97 97

**SAGA CONGO**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Au capital de Francs CFA 453 335 000  
Siège Social : 18, rue du Prophète Zéphirin Lassy  
B.P : 674 - Pointe-Noire, République du Congo  
RCCM n° CG/PNR/08 B 255

**ANNONCE LEGALE**

*Précédente annonce légale n°3567 du Mardi 09 Février 2015*

Il ressort des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 17 mai 2016 et de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 06 juin 2015 de la société «SAGA CONGO», les décisions suivantes:

- Arrêté et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE;
- Mise en harmonie des sta-

tuts avec l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Le dépôt du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 mai 2016 a été enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 22 Août 2016, sous le numéro 16 DA 487, et, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juin 2016 a été enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 02 décembre 2015, sous le numéro 16 DA 486.

*Pour avis.*



**RESTER AU CONGO ET ETRE DIPLOME  
DES UNIVERSITES D'EUROPE, C'EST DESORMAIS  
POSSIBLE, AVEC L'ECOLE CONSULAIRE  
DE POINTE-NOIRE ESCIC**

**Ouverture des inscriptions pour la promotion 2016-2017:**

- Bachelor en anglais pour les bacheliers toutes séries (diplôme de IFAM/France).
- Bachelor BBA 3 en français et en cours du soir pour les détenteurs de BTS (IFAM).
- Master of Business Administration, MBA (diplôme de ESLSCA/France).
- Master en Management des Ressources Humaines, MRH (diplôme de ESLSCA).
- Master en Contrôle de Gestion, MCG (diplôme de ITESCIA Paris).
- Master en Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, MQHSE (ITESCIA).
- Master en Management des organisations (ESLSCA).

Tél.: 06 638 85 87; 04 43 148 27-escicinfo2013@gmail.com; site web: www.escic-cg.com

## Alliance du secteur privé de la santé

# Augmenter l'offre de soins en qualité et garantir une sécurité sanitaire

En partenariat avec le Ministère de la santé et de la population, l'Alliance du secteur privé de la santé a, officiellement, lancé ses activités, le 16 juin 2016, à travers une mission de vulgarisation de ses actions auprès des adhérents et des professionnels exerçant dans le secteur privé de la santé, dans cinq départements du pays. La conférence de presse organisée mercredi 24 août dernier, dans la salle de conférences de la B.d.e.a.c (Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale), à Brazzaville, par le Dr Daniel Ovaga, son président, avait pour objectif de faire la restitution de cette mission. C'était en présence du Prof Charles Bileckot, inspecteur général de la santé, et Mme Simone Osseté.



Daniel Ovaga (au centre), Prof. Charles Bileckot et Mme Simone Osseté.

Pour le Dr Daniel Ovaga, la mission de l'Alliance du secteur privé de la santé a permis à l'alliance, grâce au concours des directeurs départementaux de la santé, d'identifier et d'installer un point focal chargé d'implémenter le plan d'action de l'organisation dans les départements de Pointe-Noire, du Niari, de la Bouenza et de la Sangha. Dans le cadre de cette mission, près de 300 promoteurs de structures de santé privées ont été édifiés sur les actions qu'elles devront mener, afin d'impulser la structuration de la branche libérale du système de santé. «Nous avons partagé les préoccupations des différentes parties sur les enjeux qui sont: le cadre normatif, l'assurance maladie, l'accès au financement, la qualité de l'offre de soins dans le secteur privé. Nous prenons l'engagement d'œuvrer pour une structuration

effective ainsi qu'une vulgarisation de la branche libérale de notre système de santé», a indiqué Daniel Ovaga.

En effet, le secteur de santé privé au Congo couvre 56% de l'offre globale de soins, contre 46% pour le secteur public. Conscient de cette réalité, le conférencier pense qu'on ne peut pas augmenter l'offre de soins et créer des valeurs dans la division entre le secteur public et le privé. C'est pourquoi, «il faut mutualiser les atouts en allant vers la conquête des idées novatrices, c'est-à-dire un dialogue permanent, franc entre le public et le privé», a-t-il fait savoir. Représentant l'ensemble des filières d'activités libérales du secteur privé de santé, l'alliance bénéficie du soutien du groupe de la Banque mondiale dans sa politique de rapprochement des acteurs du système de santé, pour accroître les performances. «Elle se

veut être un cadre de réflexion, d'échanges et de concertations sur les questions de participation de la branche libérale au management de notre système de santé», a déclaré l'orateur. Interrogé sur la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle, le Dr Daniel Ovaga a précisé que la loi a été votée en 2014. Mais «il reste sa mise en œuvre qui dépend d'un certain nombre de préalables qu'il faudra régler, c'est-à-dire mettre en place un cadre normatif en matière de santé».

Dans le cadre de la couverture de l'offre de soins en République du Congo, «le secteur privé est en avance par rapport au secteur public», a reconnu, quant à lui, l'inspecteur général de la santé, le Prof. Richard Bileckot. «Il répond à la loi de l'offre et de la demande», a-t-il ajouté. Afin de réguler

ce secteur, le Prof. Richard Bileckot a laissé entendre que l'alliance du secteur privé de la santé va devoir accompagner le Ministère de la santé dans ses prochaines activités. «Il y a des gens qui font bien, qui ont tout l'appui de l'Etat. Tout comme, quelques brebis galeuses qui mettent la santé d'autrui en danger», a-t-il affirmé. Sur la bi-appartenance formelle ou informelle, à la fois aux secteurs publics et privés, «la loi reste la loi, tant qu'elle est d'usage. Un agent de santé qui n'est pas à son poste de travail est passible de sanctions. Nous devons lutter contre les chauves-souris. Les fonctionnaires de l'Etat n'ont pas le droit d'ouvrir des cliniques ou des cabinets médicaux», a signifié l'inspecteur général de la santé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

# Un accord avec l'E.a.a, pour l'amélioration des conditions d'hygiène dans les écoles

La Direction départementale de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation de Brazzaville a signé avec l'E.a.a-Congo (Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique), un accord de partenariat, en vue de construire des ouvrages d'eau et d'assainissement dans plusieurs établissements scolaires publics de Brazzaville. Cet accord a été signé, jeudi 25 août 2016, dans la salle de conférences de l'I.n.r.a.p (Institut national de recherche et d'actions pédagogiques), à Brazzaville, par Mme Georgette Ingani, représentante-résidente de l'E.a.a-Congo, et Martin Lonianga, chef de service études et planification, représentant le directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, en présence d'Armel Alouna, attaché de cabinet au Ministère de l'énergie et de l'hydraulique.



Poignée de main entre Georgette Ingani et Martin Lonianga.

L'accord vise l'amélioration de la santé des élèves, en luttant contre les maladies diarrhéiques liées au manque d'hygiène. Le plan retenu dans le cadre de cet accord prévoit, l'élaboration des plans et stratégies de gestion de l'eau et de l'assainissement, y compris le suivi et l'évaluation des projets, la promotion des cadres départementaux de concertation et de coordination de tous les acteurs impliqués directement dans le développement des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Les actions menées dans ce cadre contribueront à la mobilisation des ressources qui permettront d'atteindre les objectifs communs de réduction des maladies diarrhéiques liées au manque d'hygiène. Ce qui permettra l'amélioration de la santé de la population du milieu scolaire. «Dans beaucoup d'établissements scolaires publics, on constate

toujours l'absence d'ouvrages d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'équipements d'hygiène, malgré les investissements consentis par l'Etat et/ou les partenaires au développement dans ce secteur. Face à ce tableau sombre en matière d'Haep (Hygiène, assainissement, eau potable) l'E.a.a, grâce à son vaste réseau constitué de 32 pays africains, œuvre, depuis bientôt 30 ans, pour satisfaire, de manière durable, les besoins qualitative et quantitative en hygiène, assainissement et eau potable des populations à faibles revenus dans les pays membres», a-t-elle indiqué. Pour sa part, Martin Lonianga a exprimé la volonté de la direction départementale de voir la concrétisation de cet accord. Rappelons que le Congo, comme bien d'autres pays d'Afrique subsaharienne, continue de payer un lourd tribut du péril hydro-fécal, à cause du manque d'accès aux



Pendant la signature de l'accord.

ouvrages adéquats d'hygiène et d'assainissement, pour la plus grande partie de la population. Selon l'O.m.s (Organisation mondiale de la santé), il a été dénombré en 2010, au total 21.526 cas de maladies liées au péril hydro-fécal ayant touché les enfants de 0 à 14 ans au Congo. Présente au Congo depuis 25 ans,

l'E.a.a contribue à l'amélioration des conditions en matière d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable. Pour la mise en œuvre de ses activités, des partenariats sont conclus avec des acteurs intervenants sur ces thématiques.

Alain-Patrick MASSAMBA

## Primature

# Le conseiller Mfumu entend entretenir de bonnes relations avec la presse

Nommé il y a quelques jours, à la primature, comme conseiller à la culture, communication et médias, Mfumu Fylla Saint-Eudes a convié les responsables des rédactions, vendredi 26 août 2016, au Restaurant Hippocampe, à Brazzaville, pour une rencontre sous forme de petit-déjeuner de presse, afin d'évoquer l'accompagnement communicationnel de l'action du premier ministre et du gouvernement par les médias. Plusieurs confrères des médias publics et privés, comme Joachim Mbanza, Alain Shungu, Valentin Oko, Adrien Wayi-Lewi, Fortuné Dombé-Bemba, Taman Yoba-Mavoungou, Miguel Borgia Samba, Bibianne Itoua, Yolaine Yot, Ernest Dimi, etc., ont pris part à cette rencontre qui a permis d'échanger sur le travail de la presse et la communication du chef du gouvernement.



Pendant la rencontre qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Le conseiller à la culture, communication et médias du premier ministre a appelé les professionnels de la communication et des médias à travailler à l'unisson, pour la visibilité gouvernementale et nationale. Parlant de l'objet de sa rencontre avec la presse, que les journalistes ont saluée, Mfumu Fylla Saint-Eudes a indiqué que celle-ci fait suite au cocktail du «vivre ensemble» organisé par le premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, et le député-maire de la ville de Brazzaville, Hugues Ngouelondélé. Ces rencontres constituent les lieux de transaction de l'information, donc des espaces de communication. «Et comme vous le savez autant que moi, le terme communication est un terme polysémique. Mais, dans l'une de ses définitions, la communication veut dire mise en commun, participation et partage. Et donc, je vous ai conviés ici à ce petit déjeuner de presse, pour partager nos perceptions sur la communication gouvernementale, plus de cent jours après l'installation du premier gouvernement de la nouvelle République. Ce qui nous permettra, certainement, d'esquisser les grandes lignes de ce qui devrait être une communication gouvernementale corrigée et améliorée», a-t-il indiqué. En effet, pour la réussite de cette entreprise, le conseiller Mfumu compte énormément sur la presse. «Je compte sur toute la presse congolaise, pour que nous chantions à l'unisson le refrain de la visibilité gouvernementale et nationale», a-t-il affirmé.

Les journalistes se sont réjouis de sa nomination comme conseiller à la communication, pour la simple raison qu'il est rare que, dans ce pays, on responsabilise, pour les questions de communication, un professionnel du domaine. A cœur ouvert, les journalistes se sont exprimés, à travers cet échange, et le conseiller a pris bonne note des suggestions, critiques et propositions formulées. Ils ont souhaité que le premier ministre soit, surtout, sur le terrain, en ce qui concerne les événements ou les situations qui touchent la Nation et être accessible aux médias. Car, les journalistes ont déploré le fait qu'il ne s'exprime pas beaucoup devant la presse. De ce fait, Mfumu a annoncé la tenue d'une conférence de presse du premier ministre, vers la fin du mois de septembre, pour faire le point de ses trois mois à la tête du gouvernement. Les journalistes attendent ce rendez-vous de pied ferme.

Pascal Azad DOKO

**Coup d'oeil en biais**

**Revendications sociales au C.h.u de Brazzaville**

Il y a une grogne au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville, où les agents sont en colère, parce qu'ils ne perçoivent pas leurs salaires à l'échéance fixée, contrairement aux autres agents de la Fonction publique. C'est plutôt avec un grand retard qu'ils sont payés, et cela devient récurrent. Ils ne le supportent plus. Jeudi 25 août 2016, la Fédération nationale des agents de la santé et des affaires sociales du C.h.u, syndicat affilié à la C.s.t.c (Confédération syndicale des travailleurs du Congo), a organisé une assemblée générale ordinaire, pour exprimer le mécontentement des travailleurs qui ont fait part de leurs revendications sociales à la direction générale du C.h.u. Ils réclament, d'abord, le paiement de leurs salaires à échéance fixe et l'apurement, au plus tard le 30 octobre 2016, de la dette sociale. Ensuite, ils demandent à la direction générale de faire l'audit de la dette sociale, afin d'établir les responsabilités des uns et des autres. Ils ont mis en garde tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à son alourdissement. Enfin, ils demandent à leur direction générale de mettre en place une commission chargée de réviser le règlement intérieur du C.h.u-B, devenu, selon eux, caduc. En tout cas, l'état du C.h.u n'est guère reluisant, si l'on en croit le personnel du plus grand établissement sanitaire du pays.

**Les accidents se multiplient sur la route lourde Pointe-Noire-Brazzaville**

On enregistre, ces derniers temps, plusieurs accidents de circulation sur la route lourde Brazzaville-Pointe-Noire. Le vendredi 12 août, trois jours avant la célébration de la fête du 15 août, un camion remorque avait fauché trois personnes à Mindouli, au niveau du marché très animé qui se forme au carrefour de cette route avec le tronçon Mindouli-Gambari. Le dernier en date s'est produit, jeudi 25 août 2016, entre les villes de Loutété, située dans le département de la Bouenza, et Mindouli, dans le département voisin du Pool. Bilan: trois personnes grièvement blessées se trouvant dans un véhicule qui s'est renversé en contre-bas de la chaussée. L'excès de vitesse serait à l'origine de ces deux accidents.

**Constructions dangereuses aux abords de la voie ferrée, à Brazzaville**

Il y a des citoyens qui ignorent le danger qu'ils encourrent, en occupant le domaine situé non loin des rails du C.f.c.o (Chemin de fer Congo Océan). C'est le cas de ceux qui, vers le Pont du centenaire, à Brazzaville, ont érigé soit des bistrotts, soit des hangars, soit même des habitations. Le gouvernement et la mairie devraient les en interdire. Mais, l'on regarde l'occupation anarchique des abords du chemin de fer. La norme exige au moins cinquante mètres d'écart, pour prévenir d'éventuels accidents ferroviaires, en cas de défaillance techniques des trains marchandises ou voyageurs. D'ailleurs, une opération de déguerpissement sera lancée, prochainement, par les autorités ferroviaires, tout le long du chemin de fer Congo Océan.

**L'interview de l'écrivain Alain Mabanckou est plutôt dans «La Griffre»**

Dans notre coup d'oeil en biais du vendredi 26 août 2016, nous avons rapporté que le journal «Epanza Makita» avait, aussi, retranscrit la dernière interview accordée en France par l'écrivain franco-congolais, Alain Mabanckou, dans laquelle celui-ci affirme être, désormais, interdit de séjour au Congo-Brazzaville. Eh bien, il s'agit, plutôt, du journal «La Griffre», contrairement à ce qu'on a écrit. Que nos confrères de «Epanza Makita» nous en excusent!

**Azur Développement: lutte contre le V.i.h**

**Echanger sur les stratégies de réduction de la stigmatisation et la discrimination, pour plus d'efficacité**

Le 23 août 2016, au siège de Sil-Congo, à Brazzaville, l'Ong Azur Développement a sensibilisé le personnel de santé et les communautaires sur la loi portant lutte contre le V.i.h-Sida et protection des droits des personnes vivant avec le V.i.h-Sida. Au cours d'un atelier ouvert par Michel Ndinga, délégué du P.n.i.s (Programme national de lutte contre le Sida), en présence de Blandine Louzolo, coordonnatrice du projet Pacf (Positive action for children Fund) et de François Moubari, de l'Onusida.

Organisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet «d'appui à la réponse communautaire à l'élimination de la transmission du V.i.h de la mère à l'enfant», piloté par Azur développement en consortium avec huit associations congolaises des P.v.v.i.h et de lutte contre le V.i.h, et appuyé financièrement par le Pacf, cet atelier a permis aux participants d'échanger sur les stratégies de réduction de la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le V.i.h-Sida. Dans le but de contribuer à réduire cette stigmatisation et cette discrimination vis-à-vis des P.v.v.i.h, surtout des femmes enceintes séropositives et de leurs partenaires. Aux fins de réussir la prévention de la transmission du V.i.h de la mère à l'enfant. A cet effet, plusieurs thématiques ont été développées. On peut citer, entre autres: «La prise en charge médicale des P.v.v.i.h, à Brazzaville: succès et défis», «Pourquoi parler des droits des P.v.v.i.h», «Les obligations du Ministère de la santé, du médecin et des professionnels de santé», «La stigmatisation et la discrimination des P.v.v.i.h, à Brazzaville», «Les actes discrimi-

natoires et attentatoires des droits des P.v.v.i.h», «Les devoirs des P.v.v.i.h contenues dans la loi». «Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est prévu de sensibiliser le personnel de santé et les communautaires sur la loi n° 030-2011 du 03 juin 2011 portant lutte contre le V.i.h-Sida; d'échanger sur les stratégies de réduction de la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le V.i.h-Sida et de renforcer la collaboration entre les unités de prise en charge du V.i.h-Sida et les organisations de la société civile, pour une réduction de la stigmatisation et la discrimination des P.v.v.i.h, à Brazzaville», a indiqué Blandine Louzolo, précisant que le projet compte encourager 4.500 jeunes, 2.700 couples en âge de procréer à adopter des comportements et pratiques sexuels à moindre risque, pour éviter le V.i.h. Le projet, a-t-elle poursuivi, touchera aussi 6.000 personnes séropositives, dont 50% seront sensibilisées sur la prévention des grossesses non désirées. De son côté, François Moubari a dit: «On a souvent tendance à présenter la stigmatisation comme étant seulement une affaire de



Les participants pendant les travaux en atelier.

personnes ignorantes qui stigmatisent ceux qui vivent avec le V.i.h ou les personnes susceptibles d'être porteuses du virus à cause de leur appartenance à un groupe particulier. Or, il s'agit d'un processus complexe constituant un cercle vicieux. La stigmatisation conduit à l'auto-stigmatisation. Cette dernière empêche de dire son statut sérologique et favorise le déni. Isolement, abandon, perte de l'estime de soi et dépression en sont souvent les conséquences sur les personnes vivant avec le V.i.h, dont la santé mentale ne semble préoccuper personne...» Ouvrant cet atelier, Michel Ndinga

a exhorté les différents acteurs impliqués dans la prise en charge de travailler en synergie pour plus d'efficacité et d'efficience. Signalons que trente agents de santé des centres intégrés et de l'hôpital sont impliqués dans la prise en charge des P.v.v.i.h, tout comme quinze membres de l'A.f.s (Association des femmes solidaires), l'association Cjld (Club jeunesse infrastructures et Développement), l'A2d (Association Aide de vie) et cinq membres d'Azur développement.

Viclaire MALONGA

**C.j.e.s.s (Club des jeunes pour l'éducation sexuelle et à la santé)**

**Des jeunes chrétiens évangéliques de Mбота sensibilisés et formés sur les M.s.t**

Samedi 20 août 2016, le C.j.e.s.s (Club des jeunes pour l'éducation sexuelle et à la santé) a organisé un séminaire de sensibilisation et de formation sur les M.s.t, au profit de quarante jeunes chrétiens de la paroisse évangélique de Mбота. Sur le thème générique: «L'éducation sexuelle et la lutte contre les M.s.t (Maladies sexuellement transmissibles) et le V.i.h/Sida», afin de les prévenir des dangers qu'ils peuvent encourir, durant leur vie. Ce séminaire placé sous les auspices d'Herman Davy Malanda, coordonnateur dudit club, a connu la participation de Caterina Cipriani, présidente de la Fondation Avsi et de Serge Mabika, administrateur de la paroisse évangélique de Mбота. Peu avant la formation proprement dite, Herman Davy Malanda a présenté, sommairement, le C.j.e.s.s et ses objectifs, lesquels se résument ainsi: contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des enfants, des adolescents infectés par le V.i.h./Sida et leurs familles. Après cette brève présentation, le coordonnateur du C.j.e.s.s a développé le concept éducation sexuelle, un sujet tabou en milieu social. «C'est une disposition ou mesure, pour mener à bien notre rapport ou notre vie sexuelle», a-t-il dit, avant d'ajouter: «Parler de l'éducation sexuelle, c'est aboutir aux changements des états, car bon nombre de parents n'osent pas dialoguer autour des problèmes inhérents à la sexualité avec leurs progénitures d'où, de nombreuses conséquences sur la vie de leurs celles-ci». Pour une meilleure compréhension, un exercice, à l'aide d'une arête de poisson, consistant à chercher les causes et leurs effets, a été donné aux jeunes participants, répartis en trois ateliers. Un exercice supervisé par Alain Martial Bakala, responsable de la formation au C.j.e.s.s. Pélagie Etokabeka, participante, interrogée, a déclaré: «Ce séminaire est le bienvenu, pour moi. Car, les enseignements reçus ce jour m'ont énormément édifié sur la vie sexuelle. Je ferai, désormais, attention lorsqu'un homme me draguera. Loin d'être égoïste, je vais également en parler à mes amies du quartier, afin qu'elles soient aussi outillées.» Pour mémoire, le C.j.e.s.s a été créé en 2002, dans le souci d'accompagner et de renforcer les efforts fournis par les parents, l'Etat, les confessions religieuses, les hommes et les organismes internationaux, dans le domaine de l'éducation à la sexualité et la santé. Sa vocation principale est de sensibiliser, d'informer, d'éduquer et de former dans ledit domaine longtemps considéré comme tabou en milieu social, mais lequel est fondamental dans la vie de l'humanité.

Noëllie BOUANGA

**IN MEMORIAM**

10 Septembre 2011 - 10 Septembre 2016



**Raïssa Emma Ursule Mamfoumbi. En cette date de triste anniversaire, la famille prie tous ceux qui l'ont connue, de se souvenir d'elle dans la prière. Des messes pour le repos de son âme seront célébrées, respectivement, à Brazzaville, Loudima et Madin-gou-gare, les 10, 18 et 25 septembre 2016. Raïssa, ton amour pour la famille, ta générosité, ton franc-parler et ton courage resteront à jamais notre précieux héritage.**

Voici 5 ans, jour pour jour, qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui sa servante

Que ton âme repose en paix !

**GX INTERNATIONAL**

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise: **ALLER + LOIN**

**SERVICE COMMERCIAL**

Pointe-Noire : Rond point Kasai (face au ccf) / Brazzaville : 01 Av Cardinal Leclerc (face à la Mairie)

Tel : (+242) 05308238 / 055081075 / Tel : (+242) 055503073 / 055504073

www.gxinternational.net Nos partenaires: UPS, DHL, SAP, etc.

## Kinkala, chef-lieu du département du Pool

# Conseillers et responsables départementaux sensibilisés sur le développement local

La Fondation Niosi, en partenariat avec l'O.n.g française I.d (Initiative développement), a organisé, lundi 22 août 2016, à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, un atelier de renforcement des capacités des conseillers et des responsables départementaux, en vue de leur permettre de mieux jouer leur rôle, afin de contribuer à améliorer le processus de décentralisation pour le développement local.

Financé par l'Union européenne et l'A.f.d (Agence française de développement), à travers le Padel (Programme agriculture et développement local), l'atelier organisé par la Fondation Niosi a regroupé une soixantaine de participants, notamment des élus locaux venus des districts d'intervention du Padel, des autorités locales déconcentrées (sous-préfectures), des directions rattachées au Conseil départemental, des responsables des comités de développement local et des projets et programmes en cours dans le Pool. Il a été ouvert et clôturé par Jean-Claude Miassoba, vice-président du Conseil départemental, dans la salle de conférence dudit conseil, à Kinkala, en présence de Mermès Marie-Joseph Soun-ga-Kouba, secrétaire général du conseil et d'une forte délégation de la Fondation Niosi, conduite par Florent Kihoulou, en qualité de membre et ancien secrétaire général. On a noté également la présence d'Agnès Rossetti, directrice de l'O.n.g I.d au Congo, basée à Loungui, accompagné de son responsable de programme économie et développement local Pool et Bouenza, Roch Ajavon. Trois exposés ont été développés pour édifier les participants sur la

politique de décentralisation en cours au Congo: «La décentralisation, de quoi parle-t-on?», présenté par Alphonse Malonga, docteur en droit, chargé de cours à l'Enam (Ecole nationale d'administration et de magistrature), membre de la Fondation Niosi; «Les fondements et bases juridiques du développement local au Congo», exposé par Alain Francis Mbemba, chef de projets à la Fondation Niosi; «Les expériences de développement local avec le Padel 2 (Programme agriculture et développement local)», développé par Mme Agnès Rossetti, alors que la modération était assurée par Alain Francis Mbemba. La présentation des thèmes a été suivie de débats qui ont permis aux participants de comprendre les objectifs du développement local et son articulation avec la décentralisation. A travers cet atelier, les participants ont mieux saisi l'enjeu majeur du développement local et du processus de décentralisation qui peine à être opérationnel. L'atelier a démontré que les dysfonctionnements de la décentralisation sont dus à l'insuffisance de capacités d'intervention au niveau des conseillers départementaux et des acteurs en charge du développement local. L'un des handicaps



Pendant les travaux. Au premier plan: Alain Francis Mbemba et Jean-Claude Miassoba



Photo de famille: les organisateurs et les participants.

majeurs constatés dans la mise en œuvre de la décentralisation et du processus de développement local est la faible capacité des élus locaux en matière de gestion administrative et financière des collectivités locales, d'élaboration et de mise en œuvre de plan de développement local. La pratique se résumait à la constitution d'un catalogue de projets ne répondant pas toujours aux attentes, aux besoins et aux priorités des populations locales. C'est dans le but de combler cette insuffisance que la Fondation Niosi et l'O.n.g

française Initiative développement ont initié cet atelier de Kinkala. Clôturant les travaux, Jean-Claude Miassoba a jugé nécessaire que le Conseil départemental soit accompagné par la Fondation Niosi et l'O.n.g I.d pour mieux jouer son rôle. «Depuis que nous avons commencé notre mandat, on a jamais eu un atelier de ce genre. Je suis le plus heureux, parce que ce genre d'initiatives manque effectivement au profit de nos élus», a-t-il déclaré.

Philippe BANZ

## Commune de Mossendjo (département du Niari)

# Les jeunes de plus en plus attirés par le maraîchage, pour gagner leur vie

A Mossendjo, le maraîchage est pratiqué beaucoup plus par des populations venues d'autres départements. Mais, ces derniers temps, des originaires s'y intéressent petit-à-petit. Ils commencent à se rendre compte que l'activité est moins pénible et plus rentable que l'agriculture sur brûlis.



Raymond Kouaka, à droite, donnant quelques orientations à un maraîcher du site de Makengué.

Morelle noire, endives, choux, laitue... Au bord de la rivière Makengué, à l'Est de Mossendjo, une verdure luxuriante, c'est le site de Paul Mavoungou, un juriste ancien employé du C.i.c.r (Comité international de la croix rouge) qui s'est lancé dans le maraîchage. «Je n'ai rien à envier à celui qui est dans le bureau, car je tire mon épingle du jeu, en pratiquant le maraîchage», se félicite-t-il. Mais, il y a quelques années ce Batsangui (ethnie majoritaire) d'une cinquantaine d'années, ne pratiquait que la culture du manioc et de l'arachide. Comme beaucoup d'autres Mossendjois (Punus, Kugnis, Nzabis, Ndassas, Tékés...), Paul ne s'intéressait pas au maraîchage, pratiqué par des concitoyens venus d'autres départements (Bouenza, Pool) et de la RD Congo. À Mossendjo, depuis la nuit des temps, c'est l'agriculture sur brûlis qui est à la mode. «Ici, le maraîchage est beaucoup plus pratiqué par des gens venus d'autres horizons. Les originaires ne pratiquent le maraîchage qu'en saison sèche. Ils s'installent au bord des rivières et profitent des alluvions et autres produits nutritifs déposés par les eaux lors des crues pendant la saison des pluies. Et ils ne cultivent que la morelle noire qui ne germe que grâce à la nature. Ceux-là ne sont pas répertoriés comme des maraîchers professionnels. C'est dire que l'activité agricole est dominée ici par l'agriculture sur brûlis», confirme Raymond Kouaka, chef du secteur agricole de Mossendjo.

Mais, une agriculture sur brûlis qui requiert beaucoup d'efforts. Il faut, en effet, défricher les herbes touffues et abattre de géants et volumineux arbres des forêts comme le Ndelo, le Boutedi, le Boungounza, le Mvouadou, l'Itsamou ou le Limika. Sans compter le sarclage et l'écobuage. «Une chaîne de production fort pénible et harassante!», s'exclame Paul.

Des raisons tout à fait suffisantes pour que Paul Mavoungou se soit reconverti au maraîchage. «Comme vous le constatez, Mossendjo est entouré de beaucoup de cours d'eau: Lissafi, Itisibou, Livembé, Lélé, Mounganga et Makengué. Donc, les sites sont quasiment dans le périmètre urbain ou périurbain. On n'a donc pas besoin d'aller si loin», témoigne-t-il. «Le maraîchage est plus rentable que la culture sur brûlis. En moins de trois mois, je peux encaisser une somme de 300 mille francs Cfa. Ce qui est impossible dans d'autres activités agricoles où la récolte intervient un an plus tard. Ce qui explique pourquoi les natifs de Mossendjo sont en train de se tourner vers le maraîchage», explique le jeune Eudes Bruno Missengué, exploitant au site de Lélé, au sud-ouest de la ville.

Les chiffres du secteur agricole de Mossendjo semblent le confirmer. Sur 28 maraîchers professionnels répertoriés par le secteur agricole, 17 sont bel et bien natifs de la localité. «Et ces chiffres pourraient bien être revus à la hausse dans les jours à venir, car les gens ayant pris conscience du bien-fondé du maraîchage commencent à en apprendre les techniques auprès des professionnels et au secteur agricole», explique Raymond Kouaka. Les maraîchers acceptent volontiers de former «leurs frères». Mais, si les Mossendjois commencent à prendre conscience de la rentabilité du maraîchage, ils se confrontent comme leurs compatriotes venus d'autres contrées à plusieurs hypothèques. Parmi ces difficultés, le difficile approvisionnement en semences et produits phytosanitaires: à Mossendjo, il n'y a pas de boutiques. Il faut donc aller à Dolisie. Ce qui alourdit les charges et cause du retard dans les travaux. La solution viendrait peut-être de Congosem (Congo semences), une entreprise de commercialisation de produits phytosanitaires et de semences qui dépêche ces derniers temps Dave Bitemo, un de ses agents dans la zone, pour livrer les produits sur place.

John NDINGA-NGOMA

## Pf2d (Plateforme congolaise dette et développement)

# La société civile s'implique dans la gestion de la dette illégitime des Etats

Nairobi, la capitale kényane, a abrité récemment une rencontre internationale de la société civile sur la crise de la dette et une conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced/Unctad). Cette rencontre fait suite à l'atelier organisé du 17 au 18 février 2016, à Brazzaville (Congo), qui avait regroupé de nombreux délégués, dans le cadre du lancement des activités de la Pf2d (Plateforme congolaise dette et développement), et qui avait permis de mettre en place un bureau ad-hoc de six membres. A ce titre, l'abbé Félicien Mavoungou, coordonnateur national de la Commission justice et paix et membre de ce bureau, a participé à la rencontre de Nairobi. La Plateforme congolaise dette et développement est un réseau d'O.n.gs et d'associations impliquées dans le plaidoyer sur le suivi de la dette et dans la lutte contre la pauvreté.



Les participants de la société civile à la rencontre internationale de Nairobi.

L'atelier de Nairobi a réuni 40 délégués des plateformes et associations de plusieurs pays et de tous les continents, plaidant pour plus de justice sociale dans le processus de remboursement de la dette contractée par les Etats. Cette dette est jugée parfois d'illégitime, parce qu'augmentant, au fil des années, à cause des intérêts au point où la majorité des pays endettés se retrouvent dans l'incapacité de rembourser. En effet, contracter une dette constitue une activité économique normale pour les gouvernements, surtout si l'argent emprunté sert à financer des projets structurants ou des investissements sociaux susceptibles d'améliorer les conditions de vie des citoyens ou tout simplement à réduire la pauvreté. Il convient de relever que ce sont les mécanismes de remboursement qui posent problème. C'est inconcevable que certains gouvernements consacrent près de la moitié de leur P.i.b (Produit intérieur brut)

pour le service de la dette. Depuis quelques années, la dette contractée par les Etats ne relève plus de la responsabilité exclusive des pouvoirs publics. Notamment, dans les processus de la remise d'une partie de la dette, l'implication de la société est sollicitée, afin de plaider pour les processus C2d (Contrat désendettement et développement). En d'autres termes, pour que l'argent de la remise de la dette soit investi dans la lutte contre la pauvreté. Certains Etats bénéficient déjà des fonds P.p.t.e (Pays pauvres très endettés) pour leur budget d'investissement. A Nairobi, les participants ont, dans une première phase, échangé sur leurs expériences respectives sur la crise de la dette. Il s'est agi de dresser un état des lieux de la crise de la dette et notamment sur l'implication de la société civile dans la gestion de la dette illégitime des Etats. Aussi, il convient de relever que la majorité des Etats lourdement endettés ne pourront pas payer leur dette,

une dette qui s'accroît au fil des temps, à cause des intérêts. Dans une deuxième phase, les participants à l'atelier s'étaient répartis en groupes thématiques, afin de poursuivre la collaboration sur l'épineux problème de la dette qui constitue un véritable frein au développement pour certains Etats. Quant à la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, c'était la 14ème édition, tenue du 15 au 21 juillet 2016, en parallèle avec le Forum de la société civile sur la dette. Organisée par le gouvernement kényan, en partenariat avec le système des Nations unies, elle a réuni des délégués de la société civile et des organisations internationales qui ont échangé et plaidé pour un commerce international équitable. Il convient de relever que le commerce international comporte de graves dysfonctionnements: les prix des matières premières sont fixés, non pas par

les propriétaires, c'est-à-dire les producteurs, mais par les pays développés consommateurs pour leurs industries. Depuis quelques années, la société civile et certaines institutions internationales militent pour plus de justice dans le commerce international. Dès le début du sommet, les délégués des organisations de la société civile avaient adopté une déclaration à soumettre aux représentants des décideurs politiques et des institutions internationales présents à la conférence de Nairobi lors de ce 14ème sommet de la Cnuced/Unctad (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). Si beaucoup reste à faire pour inverser la tendance, on peut affirmer néanmoins que des pas ou des étapes ont été franchies pour un système commercial équitable.

Abbé Félicien MAVOUNGOU

(Suite de la page 3)

nature, mais pourtant conscients de leurs missions. «Paulin Makaya a été jugé au cours d'un procès équitable, c'est-à-dire contradictoire et public... Il a choisi de contester ledit jugement devant la Cour d'appel, laquelle dira le droit en toute indépendance», a renchéri le procureur de la République qui a informé l'opinion nationale et internationale que les conditions de détention du général Mokoko ont été substantiellement améliorées. «Je rappelle à Clément Miérassa que l'affaire Mokoko demeure une affaire de droit commun et non une affaire politique», a-t-il lancé. Aussi, pense-t-il que «l'instauration

de la République et l'ambition à l'émergence de la Nation commandent, désormais, l'égalité de tous les citoyens devant la loi et donc la fin de l'impunité», a-t-il conclu. Mais, est-ce un hasard que les procédures judiciaires connues jusque-là ne concernent que les seuls opposants? Se demande-t-on dans l'opinion. En effet, en plus de ceux qui sont déjà arrêtés, l'on sait que d'autres responsables de l'opposition, notamment André Okombi-Salissa, Marion Madzimba-Ehouango, etc, ont disparu dans la nature, craignant d'être arrêtés.

Cyr Armel YABBAT-NGO

A Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO,  
Président de la République du Congo

## **Confiance et Gratitude citoyennes pérennes et fidèles**



*Daniel NGASSIKI (A gauche), Secrétaire Général (07 juin 2010 – 31 juillet 2016) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC, Banque Centrale) - Services Centraux - Yaoundé – Cameroun, fait Commandeur de l'Ordre du Mérite congolais, par Son Excellence Mnsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, Président de la République du Congo, lors de l'inauguration de l'Agence BEAC de Ouesso, le 30 mars 2009.*

### **Aperçu du bilan du Gouvernement de la BEAC 2010-2016 à titre de compte-rendu public**

Au titre de l'exercice 2009, la Banque Centrale enregistrait une perte de 29,6 milliards de Francs CFA et un désastre retentissant pour sa réputation locale et internationale. En vue du redressement de la situation, un nouveau Gouvernement de la Banque fut nommé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale).

Durant la mandature 2010-2016, la BEAC n'a eu de cesse de n'enregistrer que des bénéfices, dont un bénéfice record de 160,8 milliards de Francs CFA au titre de l'exercice 2015, jamais réalisé depuis sa création en 1972, et même de toute son histoire. Ceci grâce, notamment à une gestion optimisée des réserves de change officielles.

Au 30 juin 2016, le bénéfice semestriel provisoire publiable a atteint 92 milliards de Francs CFA, laissant anticiper un nouveau record prévisible pour l'exercice en cours. Durant la période 2010-2016, les fonds

propres nets de la Banque ont augmenté de 62,3%. En soutien financier à l'économie et aux Etats, les créances sur les Trésors publics sont passées de 371,3 milliards de Francs CFA en 2009 à 2.214,1 milliards de Franc CFA en 2015 pour l'ensemble des six Etats-membres. De même, les créances sur les banques sont passées de 13,0 milliards en 2009 à 311,9 milliards de Francs CFA en 2015. Dans le même temps, le taux d'intérêt de la Banque centrale a été réduit de 4,25% en décembre 2009 à 2,45% en décembre 2015. Au final, une réputation de la Banque largement retrouvée. Un bilan tout à fait exceptionnel tirant sa source des heureuses décisions prises à bonne date par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC avec Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, Président de la République du Congo, comme Président en exercice de la CEMAC, en 2010.

**Daniel NGASSIKI**

## Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville

# L'abbé Gervais Yombo a soufflé la 18<sup>ème</sup> bougie de son ordination sacerdotale

11 juillet 1998-11 juillet 2016, voici dix-huit ans que l'abbé Gervais Protais Yombo fut ordonné prêtre à Owando son diocèse, par Mgr Ernest Kombo, évêque du lieu, de vénérée mémoire. En souvenir de son ordination reçue le même jour que ses confrères Guy-Noël Okamba, Paul Nzenze, Euloge Matsimouna, Constant Kinanga et Rodrigue Ngasaki, il a célébré samedi 27 août 2016, une messe d'action de grâces en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, en présence de seize autres prêtres venus l'entourer et lui témoigner leur sympathie. Profitant de cet anniversaire, l'abbé Yombo a également prié de façon particulière pour les professeurs Narcisse Elée et Emile Botaka, décédés cette année, deux médecins qu'il a beaucoup côtoyés. On pouvait y noter la présence de leurs parents respectifs et aussi, de nombreux amis et invités.

La vocation est un appel, une grâce, a reconnu l'abbé Yombo, qui l'a définie comme un service social, auquel chacun est appelé dans sa vie de tous les jours. Mais un appel qui implique discernement et humilité pour écouter la voix de Dieu, dispensateur de toute vocation. Dieu appelle et l'homme répond sans contrainte ni obligation, en toute conscience. « Il y a dix-huit ans, j'ai reçu cette grâce du Seigneur. De passage au pays pour un moment, je ne pouvais pas ne pas m'annoncer, rassembler la famille, afin de rendre grâce à Dieu pour le don du ministère sacerdotal, tout en pensant à mes cinq confrères absents. La vocation est un appel, un appel du Seigneur; Dieu appelle et son serviteur répond. Il n'appelle pas par téléphone, il appelle du fond du cœur », a précisé l'abbé Yombo, dans son homélie.

Revisitant l'itinéraire de sa vocation qui remonte au 19 octobre 1985, année qui marque son entrée au séminaire, à Makoua son village natal, l'abbé Gervais Protais Yombo a retracé succinctement quelques-uns des repères qui ont jalonné son ministère de prêtre jusqu'à nos jours. Il a notamment évoqué ses treize ans de formation passés respectivement en Italie et en Autriche, où il avait tour à tour été envoyé par Mgr Ernest Kombo, ses six ans comme recteur du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda à Brazzaville, charge qu'il a assumée avant son insertion actuelle dans l'archidiocèse de Toronto au Canada, où il se trouve depuis deux ans. Dans son nouveau pays de mission où il a été envoyé par son évêque, Mgr Victor Abagna Mossa, l'abbé Yombo exerce comme vicaire paroissial.

En priant pour les deux médecins d'heureuse mémoire, le professeur Narcisse Elée et le professeur Emile

Botaka, l'abbé Gervais Protais Yombo a tenu à se souvenir d'eux, en communion avec leurs familles, pour tout le bien qu'ils ont rendu de façon noble à la société congolaise, chacun dans le rôle qui était le sien. Sans oublier les rapports qu'il a étroitement noués avec l'un et l'autre. Ils sont morts tous deux au Maroc en l'espace d'un mois, l'un à Casablanca, l'autre à Rabat. Le premier a occupé les fonctions de chef de service de chirurgie digestive au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville où l'abbé Gervais avait été admis pendant deux semaines lorsqu'il était encore recteur du Grand séminaire, et le second, chef de service d'ophtalmologie à la retraite, a travaillé également au C.h.u de Brazzaville.

En conclusion, l'abbé Gervais a rappelé que personne n'est Adam ni Eve dans son ministère, dans son domaine. « Nous prions donc pour nos familles respectives, afin que l'amour règne et triomphe, afin que



L'abbé Gervais Protais Yombo revivant la joie de son ordination.



La veuve Botaka (au 1<sup>er</sup> plan) et les autres participants à la messe.

la joie règne et triomphe, afin que l'humilité règne et triomphe, afin que la réconciliation règne et triomphe, et que tous et chacun membres d'une famille nous construisions le règne et le royaume de Dieu », a-t-il exhorté.

Aristide Ghislain NGOUMA

### Calendrier de la Conférence épiscopale du Congo

#### Année pastorale 2016-2017

- Du 10 au 16 octobre 2016: 45<sup>ème</sup> assemblée plénière au Cio (Centre interdiocésain des Œuvres) à Brazzaville.
- 16 octobre 2016: messe de clôture de l'assemblée plénière et accueil du nouveau nonce, Mgr Francisco Escalante Molina, en la basilique Sainte Anne du Congo.
- Du 24 au 30 octobre 2016: 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ucac (Université catholique d'Afrique centrale), à Yaoundé au Cameroun.
- 20 novembre 2016: clôture du jubilé de la miséricorde, à Rome, en Italie.
- Du 28 novembre au 4 décembre 2016: retraite spirituelle, à Liambou (Pointe-Noire).
- Du 24 au 30 avril 2017: session pastorale, au Cio, à Brazzaville.
- Juillet 2017: XI<sup>ème</sup> assemblée plénière de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale) à Yaoundé au Cameroun.

#### Autres événements

- Du 9 au 15 septembre 2016: congrès africain sur la Divine miséricorde à Kigali, au Rwanda.
- Du 17 au 23 octobre 2016: conseil permanent de l'Acerac, à Ndjamina, au Tchad.
- Vendredi 24 janvier 2017: cérémonie d'échange des vœux des Commissions épiscopales au Cio.

## Vient de paraître

# «Les enjeux de la nouvelle évangélisation en République du Congo» de l'abbé Gustave Makaya

Prêtre du diocèse de Pointe-Noire, vice-recteur du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda, docteur en théologie mystique de la Faculté théologique de Milan (Italie), l'abbé Gustave Makaya vient de publier, aux éditions l'Harmattan de Paris, en France, un livre intitulé: «Les enjeux de la nouvelle évangélisation en République du Congo». Préfacé par l'abbé Antonio Mabilia, bibliste et ancien recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, «ce livre se veut une contribution à la dynamique missionnaire de la nouvelle évangélisation qui est un défi pour l'Église».

Inspiré par l'œuvre missionnaire de Mgr Denis Moussavou, prélat de Sa Sainteté, d'heureuse mémoire, et par son expérience sacerdotale de quinze ans, l'abbé Gustave Makaya s'est proposé de décrypter les enjeux de la nouvelle évangélisation en Afrique, en général, et en République du Congo, en particulier.

Si tant est que la nouvelle évangélisation a pour but de redécouvrir et de raviver à nouveaux frais la foi en Jésus-Christ, celle-ci doit engager le chrétien congolais à prendre le temps et les moyens d'approfondir les fondements de la foi et de les mettre en pratique. De cette façon, le chrétien congolais est

appelé à retrouver l'audace, le courage de témoigner, d'oser annoncer en actes et en paroles la Bonne Nouvelle du Christ.

Si tant est que la nouvelle évangélisation tient compte de l'homme d'aujourd'hui, dans son contexte socioculturel pour un engagement profond et total dans l'Église et dans la société, l'Église du Congo doit promouvoir les C.e.b (Communautés ecclésiales de base), comme des espaces déterminants où l'évangile entre en relation dialogique avec les réalités quotidiennes. Une façon de tenir ensemble dans une recherche inlassable, le vécu quotidien et les exigences chrétiennes de la croix.



Abbé Gustave Makaya.

Dès lors, un questionnement tourmente l'esprit: comment concilier le culturel africain avec le contenu spirituel de l'évangile? Comment vivre le lien culturel africain et le christianisme dans la trajectoire d'exorciser ou de renouveler, à la lumière de l'évangile, l'expérience culturelle africaine pour qu'elle soit au-delà de l'ethnie et qu'elle s'ouvre aux dynamiques de l'interculturalité?

Voilà quelques questions qui constituent des lieux théologiques pour l'Afrique, en général, et pour le Congo, en particulier, et auxquelles l'abbé



La couverture du livre.

Gustave Makaya tente de proposer des éléments de réponse. Comme la nouvelle évangélisation tient sa route du fait que le Christ est vivant, il incombe donc à tous et à chacun de se redresser pour l'annoncer, car tout est à vivre dans le Christ pour la construction de la «civilisation de l'amour» et de la «culture de la rencontre».

Newman Suijès SAMBA  
DIA MBEMBA  
IV<sup>ème</sup> Année de Théologie  
Grand Séminaire Cardinal  
Emile Biayenda

## Cette semaine au Vatican

### Négociateur pour la paix; tout faire pour éviter une guerre

Le message du Pape François pour la prochaine Journée mondiale de la paix, la 4<sup>e</sup> de son pontificat, portera sur le thème de la non-violence comme 'arme' de paix.

«La non-violence: style d'une politique pour la paix»: tel est le titre de ce message. Au contraire de la guerre et du conflit, la paix a des conséquences sociales positives; elle permet de réaliser un progrès réel: nous devons donc faire tout le possible pour négocier des chemins de paix, même là où ces chemins semblent tortueux, voire impraticables. De cette façon, la non-violence aura une signification plus étendue, nouvelle: elle n'est pas simplement une aspiration, un désir, un rejet moral de la violence, des barrières et des impulsions destructrices; elle est une méthode politique réaliste, ouverte à l'espérance.



Les ruines laissées par le tremblement de terre du 24 août au centre de l'Italie.

Le Pape souligne aussi que l'ampleur du trafic illégal mondial des armes entretient de nombreux conflits dans le monde. La non-violence comme style politique peut et doit faire beaucoup pour endiguer un tel fléau. Rappelons que la Journée mondiale de la paix a été voulue par Paul VI. Elle est célébrée chaque année le 1<sup>er</sup> janvier. Le 1<sup>er</sup> janvier prochain on célébrera la 50<sup>e</sup> édition de cette Journée pendant laquelle le Pape attire aussi l'attention des diplomates sur leur rôle dans la paix du monde, tout en rappelant les principes qui président à la diplomatie du Saint-Siège. Le Pape a bouleversé son programme de mercredi dernier: en lieu et place de l'Audience générale traditionnelle, il a prié pour les victimes du violent tremblement de terre qui venait de toucher l'Italie ce jour-là à l'aube. «Je ne peux pas ne pas exprimer ma grande douleur et ma proximité à toutes les personnes présentes sur les lieux, frappées par les secousses, à toutes les personnes qui ont perdu leurs proches et à celles qui sont encore secouées par la peur et la terreur».

Le lendemain jeudi, le Pape a reçu à la Maison Sainte-Marthe les sœurs cloîtrées du monastère des Clarisses urbanistes de Santa Maria di Vallegloria, à Spello, dans le diocèse de Foligno. Leur couvent avait été détruit par le séisme de 1997, qui avait frappé les régions italiennes de l'Ombrie et des Marches. Elles avaient alors dû se loger dans des tentes puis dans un container dans leur jardin, afin de ne pas rompre la règle du cloître. Lors de la messe, le Pape a développé une homélie articulée sur trois axes: la «richesse», qui ne doit pas se focaliser sur les biens matériels et le patrimoine mais bien sur la disponibilité à recevoir les dons du Seigneur; le «témoignage», qui passe par la pauvreté évangélique, et enfin «l'espérance» de rencontrer le Seigneur.

Durant la semaine écoulée, le Pape a adressé un message aux membres de la Conférence mondiale des Instituts séculiers, qui se sont réunis à Rome. Dans une lettre à Nadège Védie, la présidente de ce Conseil exécutif de la Conférence mondiale des Instituts séculiers, le Pape a rappelé qu'«aujourd'hui (était) demandée aux Instituts séculiers une synthèse renouvelée, toujours en tenant fixe le regard sur Jésus, et en étant en même temps immergés dans la vie du monde».

Il a invité les instituts séculiers à savoir discerner les «signes des temps» en se laissant guider par Dieu, tout en acceptant «la complexité» et «la précarité de notre temps». C'est cela la mission des laïcs consacrés, qui en portant dans leur vie quotidienne les vœux de chasteté, pauvreté et obéissance, doivent former une «aile avancée de l'Église dans la nouvelle évangélisation».

Il y a presque 38 ans, le 28 septembre 1978 disparaissait à 65 ans le Pape Jean-Paul 1<sup>er</sup> qui ne régna que durant 33 jours. Plusieurs manifestations de commémoration sont prévues en Italie pour la circonstance. Jeudi, dans son village natal de Canale d'Agordo, dans les Dolomites, a été inauguré un musée entièrement dédié au Pape défunt. Représentant le Saint-Père à la cérémonie, le cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat, a rappelé que le Pape Jean Paul 1<sup>er</sup> fut «un pasteur d'une foi sûre, qui avait vécu dans le troupeau et pour le troupeau, qui avait partagé les douleurs des gens, en particulier des pauvres et des émigrants».

A la semaine prochaine!

Albert S. MIANZOUKOUTA  
(Correspondant au Vatican)

## NECROLOGIE

L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo, a le regret d'annoncer aux évêques du Congo, présidents des Commissions épiscopales de la C.e.c, le décès de maman Georgine MAMPOLO, mère biologique de l'abbé Vincent de Paul MALONGA, coordonnateur de la Commission épiscopale de la pastorale de la famille et nouvel aumônier militaire national. Décès survenu le mardi 23 août 2016 au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°25 de la rue Nkouka Batéké à Bacongo (en face de la pharmacie Saint Pierre Claver). La messe de requiem est prévue pour le mercredi 31 août 2016, à 12h 00 en l'église Saint Pierre Claver de Bacongo. Veillons soutenir notre frère éprouvé dans nos prières et confions l'âme de la maman à la miséricorde de Dieu!



**Chorale Père Paul Ondia**  
**(Paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé)**  
**Célébration du 21<sup>ème</sup> anniversaire,**  
**par une messe d'action de grâces**

En commémoration de la date de sa création, la chorale Père Paul Ondia a animé, dimanche 21 août 2016, une messe d'action de grâces, célébrée par l'abbé Daglich Ilo, prêtre du diocèse d'Owando, à l'occasion de sa messe de prémices en l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé. Le célébrant était entouré du père Nicaise Wilfrid Ossébi, curé de la paroisse, de quelques prêtres des diocèses de Nkayi et d'Owando.

Dans son homélie, l'abbé Daglich Ilo s'est appesanti sur le salut que Dieu apporte à tous les hommes, en nous invitant à une conversion totale pour être sauvés, car Dieu nous invite, tous, à son royaume. Notre engagement et notre dynamisme chrétiens, ainsi que nos actes de miséricorde nous feront bénéficier du Royaume de Dieu. Ainsi, prions les uns pour les autres, pour que nous prenions part au Royaume des cieux, en entrant par la porte étroite, a-t-il conclu. Après l'action de grâces, Michel Oko, vice-président de la chorale Père Paul Ondia, a invité les chrétiens de la paroisse à soutenir la chorale dans le rajeunissement de ses membres, pour une meilleure relève et assurer ainsi, de manière toujours dynamique, la pérennité

de sa mission, en suivant l'exemple du Père Paul Ondia, qui avait consacré sa vie à l'annonce de l'évangile. Après la messe, le célébrant a béni le Centre «Ave Maria full business», situé dans l'enceinte de la paroisse Notre-Dame des Victoires. Créée au lendemain de la mort du Père Paul Ondia, premier prêtre spiritain congolais, la chorale Père Paul Ondia est née au cours d'une messe d'action de grâces qu'elle avait animée, le 21 août 1995, en l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé (Sainte Marie), dans l'archidiocèse de Brazzaville. Le 19 juin 1996, Mgr Barthélemy Batantu, de vénérable mémoire, avait approuvé la chorale Père Paul Ondia, par un acte officiel (décret n°10/BB/96). D'une vingtaine de choristes au départ, la chorale Père Paul



La chorale Père Paul Ondia animant la messe.



Les choristes posant pour la postérité.

Ondia compte aujourd'hui 83 choristes. Elle est appréciée des chrétiens pour la diversité de son répertoire de chants liturgiques, en polyphonie, en grégorien et en chants de toutes langues.

**Xavier MPOUGALOGUI**

**Complexe scolaire**  
**CHRISTAL**

**Travail\*Rigueur\*Réussite T2R**

13 rue Ngondzi et 12 rue Nicolas Claver, entre la station-service Total et Sculpture Massengo

Jeune établissement scolaire dans le quartier NKOMBO, bâti aux normes du Ministère de l'éducation nationale.

Résultats scolaires 2015-2016 (2ème année de fonctionnement):

- CEPE: 18 admis sur 19 inscrits soit 95%
- BEPC: 12 admis sur 24 inscrits soit 50%



**Rentrée scolaire 2016-2017**

Nous promettons des résultats encore meilleurs les prochaines années, avec un encadrement plus efficace et un suivi plus serré de notre équipe pédagogique.

Nous garantissons l'initiation à l'informatique et à l'apprentissage de l'anglais dès le primaire.

Faites-nous confiance! Venez nombreux inscrire vos enfants aux 3 cycles: préscolaire, primaire et collège. Les droits d'inscription et les frais d'écolage ont été revus à la baisse.

Inscriptions: août-septembre 2016

Rentrée 2016-2017: Lundi 3 octobre 2016

La Direction

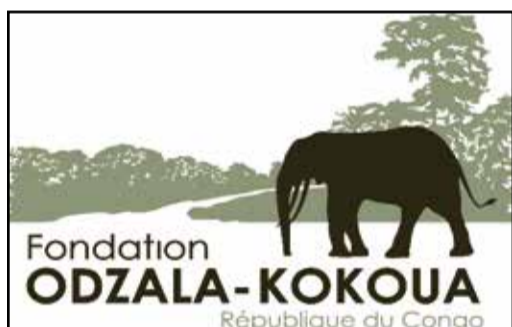
**Librairie diocésaine le Rédempteur**  
**de Pointe-Noire**

Fini les longs voyages pour trouver une bible, un missel, un clergyman, un linge ou un tissu sacré, un livre spirituel, un objet de culte ou de piété. Un seul lieu, la librairie diocésaine le Rédempteur de Pointe-Noire: un cadre d'échange entre les auteurs; un instrument d'évangélisation, d'éducation et de formation; un instrument de proximité entre les civilisations, les cultures et les peuples.

Située en plein cœur de la ville océane, non loin du grand marché, la librairie diocésaine le Rédempteur vous ouvre les portes à la découverte des grands auteurs et livres, les écrits des Papes et des hommes de Dieu centrés sur une diversité des thèmes: - Biblique, - Théologique, - Liturgique, - Développement personnel, - Spirituel, - Catéchèse, - Objets de culte et de piété, imagerie, ciergerie et bien d'autres. N.B: La librairie diocésaine le Rédempteur est une initiative du Mouvement missionnaire «Les Béatitudes» implanté dans le diocèse de Pointe-Noire, fondé par Jean-Bosco Mouanda, son berger. Elle est en partenariat avec la Librairie Procure de Paris et la Ciergerie Desfossés de Nantes en France, les éditions Médiaspaul de Kinshasa (RDC) et bien d'autres.

**Pour tout contact:**

Librairie diocésaine le Rédempteur  
 Centre des œuvres Saint Charles Lwanga, à côté du restaurant Gaspard  
 B.P. 659, Pointe-Noire/Congo  
 Tél.: +242 06 404 84 84/05 633 36 33  
 Email: prieurbm@gmail.com



**APPEL A CANDIDATURE**

Référence : 2016/ADMIN/010

**Le Parc National d'Odzala-Kokoua a l'honneur d'annoncer le recrutement:**

**- H/F Un caissier trésorier**

**Lieu d'affection:**

- Quartier General du Parc National d'Ozala-Kokoua, à Mbomo

**Responsabilités:**

**Caisse:**

- Être responsable de la comptabilité de caisse et de la bonne tenue des livres comptables du Parc Odzala (achat, recettes, salaire)
- Afficher les écarts de caisse
- Compléter les états des écarts de caisse / annulations et remboursements
- Remonter les anomalies à son responsable le superviseur administratif et comptable
- Imputer les écritures comptables
- Vérifier les moyens de paiement
- Assurer l'inventaire du coffre
- Préparer les sorties de caisse pour la paie mensuelle
- Archiver les documents selon les procédures
- Participer aux contrôles inopinés des fonds de caisse
- Informer et communiquer régulièrement avec le bureau d'APN-PNOK, à Brazzaville
- Identifier les bonnes performances et celles à améliorer
- Assister le Superviseur Administratif et Comptable

**Formation requise ou souhaitée:**

- Minimum 3 ans d'expérience de tenue de caisse

- Connaissances des bases de la comptabilité
- Connaissances de l'outil informatique (Word, Excel, Outlook)
- Aptitude à travailler avec minimum de supervision.
- Rigueur et organisation
- Capable de travailler sous pression
- Solide capacité rédactionnelle.
- Maîtrise de la langue française
- Notions en anglais souhaitables
- Grande facilitée de communication, aisance relationnelle.
- Curieux et désireux d'apprendre

**Dossiers de candidatures:**

- Lettre de motivation ;
- CV détaillé ;
- Copie de diplômes ;
- Attestations de travail.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à l'adresse e-mail emploi.odzala@gmail.com, en indiquant la référence «2016/ADMIN/010» en sujet de l'email.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 18 septembre 2016.

N.B: Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour des entretiens.



**Partenariat Total E&P Congo, Société financière internationale et Crédit du Congo**  
**Un fonds de dix milliards de francs Cfa, pour soutenir les P.m.e congolaises**

Mme Yvonne Adelaïde Mougany, ministre des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, a supervisé, mardi 23 août 2016, à l'Hôtel Atlantique palace, à Pointe-Noire, la signature d'un accord tripartite entre la Société financière internationale, la société Total E&P Congo et la banque Crédit du Congo, d'un montant de dix milliards de francs Cfa, destiné à servir de garantie, pour octroyer des crédits aux petites et moyennes entreprises sous-contractantes de Total E&P Congo. L'accord tripartite a été signé par Mehita Sylla, représentante régionale de la Société financière internationale en Afrique centrale, Pierre Jessua, directeur général de Total E&P Congo, et Mohammed Mejbar, directeur général du Crédit du Congo. Sous le regard du préfet, Alexandre Honoré Paka, et du député-maire de Pointe-Noire, Roland Bouiti-Viaudo.



Les signataires de l'accord avec les officiels.

tripartite, la ministre Yvonne Adelaïde Mougany a déclaré: «Je constate avec satisfaction la poursuite, voire l'intensification de l'engagement de Total E&P Congo, aux côtés du gouvernement, dans la mise en œuvre de sa politique de diversification de l'économie congolaise. Cet engagement est marqué, entre autres, par le soutien au développement du contenu local, embrassant de plus en plus des activités en dehors du secteur des hydrocarbures et ses activités annexes ou connexes».

des P.m.e congolaises, pour l'amélioration de leurs performances et compétitivité. Un programme de renforcement de capacités a permis, à cet effet, de former des collaborateurs et managers de plus de 50 entreprises locales dans les domaines de la sécurité, du management de la qualité et de la gestion managériale. Dans la même optique, un protocole conclu le 22 janvier 2015, à Brazzaville, par Total E&P Congo et le Pade (Programme d'appui à la diversification de l'économie), a permis, avec l'aide du Facp (Fonds d'appui à coût partagé), la formation d'une vingtaine de soudeurs qualifiés dans les métiers de la tuyauterie et de la chaudronnerie. Il convient d'indiquer que dans le cadre de notre politique de développement durable, Total E&P Congo apporte, depuis 13 ans, son appui à la création et au développement regroupé au sein de l'Apni (Association Pointe-Noire industrielle). A l'actif de cette initiative, l'on peut citer l'octroi des crédits à 16 P.m.e, en partenariat avec le Fonds d'investissement et le Fonds de garantie, ainsi que l'accompagnement de trois cents entreprises par le C.g.a (Centre de gestion agréé). Acteurs majeurs du dynamisme économique local, la Société financière internationale, la société Total E&P Congo et la banque Crédit du Congo traduisent, à travers cet accord tripartite, leur volonté commune de développer un tissu de petites et moyennes entreprises dynamiques et compétitives et de contribuer ainsi à l'émergence du Congo.

Le projet relatif à la signature de l'accord tripartite s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des P.m.e congolaises, dans le financement de l'acquisition de matériel et d'équipements de travail. A la faveur de ce dispositif d'une valeur de dix milliards de francs Cfa, les P.m.e locales pourront, désormais, introduire des demandes de crédits à la banque Crédits du Congo, pour financer l'achat de leurs matériels et leurs équipements.



Pendant la signature de l'accord.

«Travailler sur nos installations ou pour d'autres grandes entreprises de la place requiert, de la part des sociétés contractées, un minimum d'infrastructures et d'équipement. Ce dispositif leur permettra d'acquiescer les outils adéquats pour réaliser, dans le temps, la sécurité et à moindre coût, les travaux qui leurs seront confiés», a déclaré Pierre Jessua, comme pour souligner l'importance de cet accord.

Pour sa part, Mohammed Mejbar a exprimé l'engagement de sa banque à soutenir les petites et moyennes entreprises. «Le Crédit du Congo est déterminé à participer au développement économique et social du pays, à travers l'expansion du tissu des P.m.e. Ce partenariat nous donne l'opportunité de le faire de manière soutenue», a-t-il dit.

Selon Mehita Sylla, l'accord tripartite signé «concrétise l'un des objectifs du programme du contenu local de Total E&P Congo et le programme Pade. En effet, la facilité de la Société financière internationale de partage de risques d'un montant d'environ dix milliards de franc Cfa octroyés à votre partenaire de Crédit du Congo, permettra de



Photo de famille, après la signature de l'accord.

financer plus de P.m.e locales sous-contractantes de Total E&P Congo. Crédit du Congo sera désormais mieux outillé pour financer, selon les critères pré-définis, les P.m.e de la chaîne de valeur Total E&P Congo, opérant dans les secteurs ciblés, plus particulièrement non-pétroliers». Confiant ses impressions, à l'issue de la signature de l'accord

**Total E&P Congo, engagé en faveur des P.m.e congolaises**

Dans son allocution, Pierre Jessua a, par ailleurs, rappelé l'engagement de sa société en faveur des P.m.e congolaises en ces termes: «Total E&P Congo développe, depuis plus de quatre années, une démarche «Contenu local» cohérente, au bénéfice

**Equateur Denis NGUIMBI**

**OFIS SECURITY SYSTEMS**

**La haute sécurité contre le cambriolage**

**OFIS, votre expert en Alarme anti-intrusion**

Protégez vos biens et sécurisez votre activité !

Pointe-Noire : 319, Avenue Charles De Gaulle  
 Brazzaville : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

**t.: (+242) 01 600 0000**

**CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE**  
 OFFICE NOTARIAL GALIBA  
 Me Henriette Lucie Arlette GALIBA  
 3, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau, Centre-ville, vers ex-Trésor, Ex-Hôtel de Police; B.P: 964/Tél: 05 540 93 13; 06 672 79 24/E-mail: notaire\_galihen@yahoo.fr (REPUBLIQUE DU CONGO)

**SOCIETE CHINOISE DE CONSTRUCTION EN ACIER AU CONGO**  
**En sigle : S.C.C.A**  
 Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
 Capital social : 1.000.000 Francs CFA  
 Siège social : Brazzaville, Centre-ville, République du Congo  
 RCCM : 16 B 6609  
 REPUBLIQUE DU CONGO

**AVIS DE CONSTITUTION**

Au terme d'un acte authentique du 05 juillet 2016 reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, Notaire, titulaire d'un Office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 06 juillet 2016, à la recette des impôts de Bacongo, folio 109/10, numéro 1181, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme juridique:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARL) ;

**Dénomination sociale:** Société Chinoise de Construction en Acier au Congo, en sigle: «S.C.C.A» ;

**Siège social:** Brazzaville, Centre-ville, ex-camp Air Afrique ;

**Capital social:** Un Million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires ;

**Objet social:** La société a pour objet principal, en République du Congo et, partout ailleurs à l'Etranger, les activités suivantes:  
 - La construction de toutes structures en acier ;

- La vente de tous produits en acier ;  
 - La construction de bateau ;  
 - La vente de pièces détachées ;  
 - L'installation des équipements pétroliers.

Apports en numéraire : Par acte notarié portant déclaration de souscription et de versement reçu par le Notaire soussigné, le 05 juillet 2016 et enregistré le 06 juillet 2016, folio 109/11, numéro 1182, l'Associé Unique a libéré, en intégralité, ses parts sociales ;

**Gérance:** Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur GU ZHENLONG a été nommé en qualité de Gérant, pour une durée illimitée ;

**Dépôt au Greffe:** Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 10 août 2016, sous le numéro 16 DA 695 ;

**Immatriculation:** La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 10 août 2016, sous le numéro 16 B 6609.

Pour insertion,  
**Maître Henriette L. A. GALIBA,**  
 Notaire

Musique chrétienne

# Maman Marianne Louppé lance son Vol. 4 sur le marché

Salutiste pratiquante, évoluant, depuis belle lurette, au poste de Mougali, Plateau des 15 ans, dans le quatrième arrondissement de Brazzaville, Mme Marianne Louppé a enregistré, aux Editions Chaglose Sounds Production, en 2015, à Brazzaville, et mis en vente sur le marché du disque, un album audio de sept titres engagés. Bon pour le témoignage chrétien, mais pas que, et aussi pour l'évangélisation de notre monde en pleine déliquescence chrétienne. Eh oui! "Tata Nzambi, nsilulu wansila", l'opus central, notamment, de ce Compact disc, qui, déjà enflamme les milieux chrétiens des grandes cités congolaises, est le titre focal de cette œuvre discographique de l'auteure.

La chanteuse qui reconnaît composer, instantanément, sous l'impulsion d'une révélation progressive de l'Esprit saint, est connue pour être une "gourmande" du chant sacré, pourrait-on dire. Tant elle n'arrête presque pas de fredonner une mélodie, où qu'elle soit. Au point où l'on peut lui appliquer un néo-verset scripturaire: «Chantez sans cesse!» Allusion faite à 1 Thessalociens, le chapitre 5, verset 17.

Dans ce nouvel album, elle chante, tantôt, dans la langue de Molière; tantôt en lingala, une langue vernaculaire de son Congo natal; tantôt en kikongo, son dialecte maternel. Musique atypique, celle de Marianne Louppé s'écoute, vous envoûte, ensuite, et, irrésistiblement, vous transporte, allégrement, dans le royaume de la méditation céleste. Vous vous oubliez vous-même, et vous vous élevez pour ne faire qu'un avec le 'Christos' de Dieu, dans le nirvana de la remise en cause du sens même de l'existence.

Dans l'entame du Cd, et sous la musique des connaisseurs de la brigade d'adoration de son poste, elle s'adresse à son Dieu, en ces termes: «Viens dans mon cœur, souffle,

inonde, embrase-moi, Seigneur. Couvre-moi et agis comme bon te semble. Transforme-moi à ton image».

Puis, Marianne vous fait déguster une seconde mélodie «Se réveiller n'est pas une habitude». Ici, avec ses chantres de renom comme Alcécia, Mme Louppé en arrive à une évidence du quotidien vital: Se coucher et se réveiller, pourtant bien usuels aux humains, ne sont, cependant, pas deux phénomènes à classer dans les habitudes de vie des hommes. En termes plus clairs, ce n'est ni par la force, ni par la puissance, ni encore moins, par l'intelligence de l'homme lui-même qu'il se couche et se réveille; mais bien plus, par l'Esprit du Seigneur. Ce sont des dons grandioses de la grâce toute suffisante de Dieu. Bien évidemment, nous en convenons avec elle.

Le troisième morceau, intitulé: «Tata Nzambi, nsilulu wansila», dans un kikongo facile à retenir, est le cantique "fétiche" de l'album. Comprenez: «Oh mon Dieu, tu m'as fait la promesse de me délivrer, si je te loue et te reste fidèle!» (Psaume 50: 15). Ma vie t'appartient entièrement. Tes promesses sont vraies, et elles sont miennes, exclusivement. Elles finissent



Mme Marianne Louppé.

par s'accomplir, quoiqu'il arrive. Dans «Makila ma Yesu, elonga na ngai», elle témoigne de la victoire remportée par le sang de Jésus.

«Na mibwaki mbeka na Yesu». C'est par ce titre qu'elle dit s'offrir en sacrifice complètement consumé par le feu de l'Esprit de Jésus.

«Nkolo na nguya». Ici, Marianne Louppé psalmodie la toute-puissance du «El-Shaddai», le Dieu Tout-puissant. Comme le roi David, mille ans bien avant elle, à l'époque vétérotestamentaire.

«Jésus, vers toi, mes yeux sont rivés». L'auteure, dans un solo repris en chœur par ses musiciens accompagnateurs, chante l'espérance de l'intervention de Jésus dans sa vie. Son assurance, sa seule solution. Avec toi, martèle-t-elle avec force majeure, tout est possible.

Ainsi donc s'achève en apothéose le Volume 4 de Marianne Louppé qui invite tous ceux et toutes celles qui veulent bien l'écouter, à placer leur confiance en Jésus, et à faire de lui l'unique abri sûr de leur retraite ici-bas où tout

s'écroule et fane. Jésus est le trésor ultime et inaltérable aux aléas de la vie.

Marianne témoigne, avec ardeur, du soutien que ne cesse de lui apporter son époux, M. Louppé, dans cette entreprise combien difficile qu'est l'édition des cantiques spirituels. Elle remercie également tous ceux qui l'encouragent à aller de l'avant, notamment le Professeur en Philosophie, et spécialiste de la logique, Auguste Pavellick Nsonsisssa, son Chef de chorale. Par ailleurs, Mme Louppé, qui se dit hors du besoin matériel, soutient que le produit généré par la vente de ces Cd's sert, principalement, à venir en aide aux enfants de la rue et aux autres déshérités de la vie.

Vendu à 5 000 francs Cfa, cet album est disponible chez l'auteure, et au poste de l'Armée du Salut, au Plateau des 15 ans.

Gabriel DIMONEKENE

Pour se procurer l'album, téléphonez au numéro (+242).06.664.61.44.

Musique chrétienne

# Le grand comeback de la chanteuse Reneta Correia

«Ma source de délivrance», une production signée Anytha Production. Tel est le coup d'essai de dix titres paru, officiellement, en novembre 2007, chantés en lingala et en français, qui avait révélé au public Reneta Correia, chanteuse chrétienne congolaise, actuellement basée à Paris, en France. Un opus qui lui avait permis, d'ailleurs, de décrocher la timbale du Prix «Découverte», aux «Tam-Tam d'or», les trophées de la musique congolaise. Mais, après cette période de «vache grasse», la figure de proue du groupe «Les étoiles brillantes du pouvoir» avait disparu des radars de la musique congolaise. Et pour cause: elle avait, entre autres, été grandement affectée par la disparition inopinée de sa sœur cadette, Correia Ofina.



Reneta Correia.

Près d'une décennie après ce passage à vide, l'artiste veut marquer son grand retour sur scène. C'est ainsi qu'après «Olimbisa», un maxi single qu'elle a largué, récemment, et qui est, actuellement, en promotion, la chanteuse chrétienne congolaise est en train de concocter une autre œuvre: «Ma repentance», dont la sortie est programmée pour novembre 2016.

«Ma repentance» est un album d'édification, de louange et d'adoration, qui comportera dix titres. L'auteure affirme y donner la pleine mesure de son talent, pour qu'il comble les attentes du public et récolte le même succès, sinon plus que «Ma source de délivrance». Pour ce faire, elle compte sur le soutien et les conseils de ses admirateurs. «Je vous remercie pour votre soutien. J'ai vu vos commentaires sur ma page Facebook. Que Dieu vous bénisse pour ce soutien. En tout cas, continuez à me soutenir. Parce que sans votre soutien, je ne peux rien. C'est vrai que j'ai connu un temps de passage à vide, suite au décès de ma sœur cadette, Correia OSina. Le temps que je me reprenne et me remette à la musique, c'était très compliqué. C'est pour cela que l'album a pris du retard. Mais, d'ici-là, je vais revenir à flot, avec l'album qui est en préparation et qui sera bientôt disponible. Continuez à me soutenir dans les prières. Tous ceux qui écouteront mes chants ne seront pas déçus, car ce sont des chants très édifiants. Pour ne pas me répéter, j'ai besoin de votre soutien, mais aussi de vos conseils», lance la chanteuse congolaise, sur son compte Facebook. Elle qui a commencé à chanter pour Dieu, à l'âge de six ans. Et qui, après le succès récolté par son coup d'essai et de maître, est allée en France, en 2008, poursuivre ses études et approfondir ses connaissances dans l'art de Mozart.

Véran Carrhol YANGA

Contacts de la chanteuse:  
00225 78 76 78 21/00242 06 908 51 56.

## Haute Ecole Léonard De Vinci (Brazzaville)

# Trinité Noé Muanga Mackiza a soutenu, avec brio, son mémoire de Bachelor

Sur le thème: «Translation: history, evolution and processus used», en français: la traduction: histoire, évolution et procédés utilisés, Trinité Noé Muanga Mackiza a soutenu son mémoire, en vue de l'obtention du diplôme de Bachelor (l'équivalent de la Licence), en interprétariat et traduction, samedi 20 août 2016, à la Haute Ecole Léonard De Vinci, à Brazzaville. Ce, après trois ans de formation. Y compris une immersion en langue anglaise de quatre mois, à Addis-Abeba, en Ethiopie, aux frais des parents, qui a aussi valu la rédaction d'un rapport présenté peu avant la soutenance du mémoire.

Dans l'ensemble, elle a obtenu la note de 17,5/20, une mention Très Bien, avec félicitation du jury. C'était devant un jury composé de: Thomas Fiongonena (président), Adolphe Houamabio (directeur de mémoire), Thomas Bakala et Simplicie Pandzou (membres). Tous, formateurs à la Haute Ecole Léonard De Vinci, dans la filière I.s.i.t. (Institut supérieur d'interprétariat et traduction).

En choisissant ce thème, Trinité Muanga Mackiza a voulu «aborder le sujet de traduction pour ne pas m'égarer. Car, à Addis Abéba, j'ai appris beaucoup de choses concernant ma filière. Donc, j'ai voulu partager cette expérience avec

les condisciples restés au pays, pour nous aider à cerner les contours de cette discipline: la



Trinité Noé Muanga Mackiza.



L'impétrante avec le jury et son Directeur de mémoire.

traduction», a-t-elle fait savoir. Pour elle, il ne suffit pas d'être bilingue pour être traducteur.

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication, plusieurs

procédés et formules de traduction entrent en ligne de compte. Entre autres: la traduction littérale (quoique moins recommandée), l'emprunt, qui permet de «prendre des termes qu'on n'est pas à même de traduire dans la langue d'arrivée», a-t-elle indiqué.

A l'exception de la filière interprétariat et traduction, la Haute Ecole Léonard De Vinci, située dans le secteur de la Maison d'arrêt, à Brazzaville, forme aussi en: management des entreprises, comptabilité, droit, marketing, etc.

Marcellin MOUZITA  
MOUKOUAMOU

## LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE  
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:  
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,  
Evêque de Pointe-Noire  
Vice-Président  
Mgr Anatole MILANDOU  
Archevêque de Brazzaville  
Directeur de Publication:  
Joachim MBANZA  
Secrétaire de rédaction  
Véran Carrhol YANGA  
Tel: (242) 06.668.24.72/

01 116 63 33  
Saisie&Montage (PAO):  
Atelier La Semaine Africaine  
Service Commercial:  
Brazzaville:  
Tél.: 06.889.98.99  
05.528.03.94  
Pointe-Noire:  
Tel:05.557.78.71  
06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr  
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Fédération congolaise d'athlétisme

## Jean-Baptiste Ossé se porte candidat à la présidence

«Aujourd'hui, j'annonce, solennellement, ma candidature au poste de président de la Fédération congolaise d'athlétisme, ceci après la publication du texte régissant la tenue des assemblées générales électives des fédérations sportives nationales». C'est en ces termes que Jean-Baptiste Ossé, ancien secrétaire général adjoint de ladite fédération, inspecteur d'éducation physique et sportive, expert de la Fondation jeunesse, sport et paix en Afrique, travaillant en partenariat avec la Confejes (Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage), officier dans l'ordre du mérite sportif congolais, travailleur dans l'ombre pour le développement de l'athlétisme, véritable sponsor des clubs et ligues, a annoncé, officiellement, sa candidature pour l'Olympiade 2017-2020. Au cours d'un point de presse qu'il a animé, dans la salle de conférences Louis Badila, au siège du journal La Semaine Africaine, à Brazzaville.

Le candidat Ossé se dit déterminé et pense apporter sa pierre à l'édifice de l'athlétisme congolais, en



Jean-Baptiste Ossé.

communauté avec tous les responsables des ligues et équipes qui œuvrent pour le développement de cette activité commune. Il estime qu'après avoir passé deux mandats à la tête de cette structure, en qualité de secrétaire général, il connaît bien les maux qui la minent. Et, il entend miser sur l'athlétisme des enfants qui agrandit la base des pratiquants, et qui fait partie des options de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme. «Au cours de mon mandat, je pense que le sport, et surtout l'athlétisme à l'école, sera une priorité, et les enfants de 6 à 10 ans

seront mis en exerger», a-t-il promis.

Signalons que ce point de presse a été rehaussé de la présence des représentants des ligues départementales, clubs, sympathisants d'athlétisme, etc. Aussi, la candidature de M. Ossé rentre dans la droite ligne de la circulaire du ministre des sports et de l'éducation physique relative à la tenue des assemblées générales électives des fédérations sportives nationales, publiée le 1er août dernier, à Brazzaville.

**Alain-Patrick MASSAMBA**

Championnats nationaux de basket-ball

## Inter Club, Brazza Basket et Avenir du rail sur l'escabeau

Trois clubs, tous brazzavillois, sont montés sur la plus haute marche du podium: Avenir du rail, en cadets et juniors garçons, Brazza Basket, en seniors dames, et Inter Club, en seniors hommes. Ils sont les nouveaux champions nationaux dans leurs catégories respectives. Du 20 au 28 août 2016 ont été disputés, à Pointe-Noire, les championnats nationaux de basket-ball, toutes versions confondues. En lice, les meilleures équipes du pays. Toutes animées de la volonté de défendre leurs couleurs. Jean-Louis Banthou, le directeur de cabinet du préfet de Pointe-Noire, qui les avait ouvertes, solennellement, est revenu les clôturer, au stade Elf.

Les finales ont donc vécu, dimanche 28 août. La première, en cadets, a été enlevée par Avenir du rail de Brazzaville, aux dépens de B.B.S de Pointe-Noire par 54 à 20. Un match à sens unique que les Brazzavillois ont dominé des pieds et des mains. L'inexpérience des jeunes basketteurs de B.B.S a négativement pesé sur cette finale.

La deuxième, masculine, aussi, en juniors, est encore allée à l'Avenir du rail qui affrontait une autre équipe brazzavilloise, B.C. Massengo. Elle promettait, pourtant, d'être intense, explosive, belle. Elle n'a pas totalement tenu ses promesses. On guettait ce qu'avait mijoté B.C.M., mais on a vu Avenir du rail, avec des garçons plus alertes, plus techniques, plus adroits, triompher sans coup férir.

On le voit, Avenir du rail ne s'est jamais senti menacé dans sa quiétude. En marquant, parfois, des paniers comme à la parade. Et, il a terminé les vingt premières minutes en riant: 36-14 (17-7 et 19-7). Les vingt autres ont confirmé les premières, quoique B.C.M se soit démené, pour ne pas paraître ridicule. Avenir du rail a, alors, joué sans forcer son talent. Mais, il a terminé très fort (18-16 et 20-8). Score final: 74-38.

Venons-en à la finale des seniors masculins, entre Inter Club et Patronage Sainte-Anne,



Amboulou Mbango, capitaine d'Inter Club, recevant la coupe des champions seniors des mains de Jean-Louis Banthou.



Zéphyrin Kimbouri gratifiant un lauréat.



Les cadets d'Avenir du rail.

tombeurs respectifs de l'A.S.G (58-50/12-15, 14-12, 13-9 et 19-14) et Diables-Noirs (46-44/20-6, 10-9, 8-16 et 8-13), en demi-finales. Elle présageait un duel haut en couleurs. L'espace était, à n'en point douter, à ceux qui avaient des reins, des bras et des nerfs solides. Mais, elle s'est avérée pauvre, techniquement et collectivement, estiment les anciens internationaux Maxime Mbochi (ex-Avenir du rail), Zéphyrin Kimbouri et Guy Tchicamboud (tous deux ex-Anges-Noirs). En plus des ratés de paniers apparemment faciles, dans un vacarme à retourner un mort.

La situation n'est devenue plus sérieuse qu'au dernier quart temps, même si certains acteurs étaient toujours brouillons dans la conclusion, notamment côté Patronage Sainte-Anne. Score final: 54-43 (7-9, 12-6, 14-12 et 21-16). «Un score des cadets», a commenté, ironique, Zéphyrin Kimbouri.

Au féminin, il n'y avait pas de finale, mais un tournoi réduit à deux équipes, et qui a tourné à l'avantage du Brazza Basket, victorieux lors des deux matchs livrés face à l'ex-Inter Club.

**Equateur Denis NGUIMBI**

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE  
OFFICE NOTARIAL GALIBA

Me Henriette Lucie Arlette GALIBA

3, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau, Centre-ville, vers ex-Trésor, Ex-Hôtel de Police; B.P: 964/Tél: 05 540 93 13; 06 672 79 24/E-mail: notaire\_galihen@yahoo.fr (REPUBLIQUE DU CONGO)

### «KONTINENT CONGO» SA

Société Anonyme avec Administrateur Général  
Capital social de FRANCS CFA: 100.000.000

Siège social : 02, Avenue de la Base, non loin de l'Aéroport Maya Maya, Batignolles, Brazzaville  
RCCM : 14-B-4889  
(REPUBLIQUE DU CONGO)

### AVIS DE LIBERATION DE SURPLUS RESTANT DU CAPITAL, DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET DE LA MISE EN HARMONIE DES STATUTS, CONFORMEMENT AU TRAITE PORTANT ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (O.H.A.D.A)

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte de la société dénommée «KONTINENT CONGO» SA, dressé en la forme authentique par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, Notaire, en date à Brazzaville du 2 juin 2016, dûment enregistré à Brazzaville, à la Recette des Impôts de Baongo, le 23 juin 2016, sous Folio 102/15, numéro 1103, par Madame Pierre-Edwige NGUIMBI-MONGUIA, Receveur, il a été décidé:

- de la libération en numéraire du surplus du capital restant, soit la somme de FRANCS CFA: Soixante Quinze Millions (75.000.000) ;

- du Transfert du siège social: domiciliée, jadis, au numéro 02, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau, Centre-Ville, vers ex-Trésor, Brazzaville (République du Congo), le siège social est, désormais, fixé, au

02, Avenue de la Base, Maya Maya, Batignolles, Brazzaville (République du Congo) ;

- de la mise en harmonie des statuts, conformément au traité sur l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (O.H.A.D.A). Par conséquent, les statuts et la Déclaration Notariée de Souscriptions et de versements ont été mis à jour.

Lesdits actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 11 août 2016, sous le numéro 16 DA 697 et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro 14 B 4889.

Pour avis,

**Me Henriette L.A. GALIBA,**  
Notaire

## NECROLOGIE

Mme Nadine BOUBOU, inspectrice de jeunesse et des sports, Mme Laurence FOUNTA et famille ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur fils aîné, Iverdon Chérubin TSATY FOUNTA, chef de service à la société AVERDA, survenu le 22 août 2016, à 2h00mn du matin, au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 105, rue Ossé, Moungali, Brazzaville.

Les obsèques auront lieu, au plus tard, le jeudi 1er septembre 2016.





**A**ssurances et  
**R**éassurances du  
**C**ongo



**«Soyez Rassurés,  
Vous êtes bien Assurés»**

## **AVIS DE RECHERCHE DES VICTIMES D'ACCIDENTS**

Victimes concernées:  
Celles des années 1974 à 2014

Lieux de consultations des listes des Victimes: les Bureaux de l'ARC à Brazzaville, Ouesso, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Sibiti et les Sièges des Mairies et Quartiers de Brazzaville et Pointe-Noire.

N.B: Se rapprocher des Services Sinistres de l'ARC

### *Contacts:*

***Brazzaville: 05.701.63.36 / 04.444.15.84 / 04.445.10.03***

***Pointe-Noire: 04.090.47.72 / 22.94.17.15***

# Le chemin de la réussite d'une compagnie aérienne aux couleurs africaines

La mise en place d'une compagnie aérienne au Congo, qui respecte les normes standards de la sûreté aérienne imposée par les organismes internationaux de l'aviation civile: est-elle un rêve ou alors une possibilité au bout de multiples sacrifices? Les efforts consentis par certains pays de la sous-région d'Afrique centrale, sur leur volonté de transformer, chacun, le rêve d'avoir une compagnie aérienne capable de rentrer en compétition avec celles qui ont su déjà imposer leurs marques dans le ciel africain, demeure encore dans les annales d'une série d'échecs répétitifs. Ces échecs résultent-ils d'un manque d'expertise rigoureux dans le domaine aérien? Est-ce l'indisponibilité de gros moyens financiers nécessaires qui en est la cause?

Vu la présence d'un nombre important de consultants étrangers dans les directeurs des jeunes compagnies aériennes africaines, qui mettent en action leur expertise multiforme non douteuse, le rêve d'épanouissement de ces compagnies devrait être bien réel et palpable, aux bénéfices durables des populations. En référence du dicton: «Petit à petit, l'oiseau bâtit son nid», de même la mise en place d'une compagnie aérienne doit obéir à une série d'étapes dont la première est celle de satisfaire et convaincre, dans la durée, les passagers qui lui témoignent, jour après jour, leur fidélité sur la ligne nationale du pays dans lequel elle est implantée. Ne dit-on pas souvent que «charité bien ordonnée commence par soi-même»? Enfin, la dernière étape intervient juste au moment où la compagnie vient d'atteindre un niveau de stabilité incontestable à l'échelle nationale, puis par engrenage au niveau de la sous-région à laquelle le pays géniteur est membre. A ce stade, la compa-

gnie initie son plan le plus ambitieux qui n'est autre que celui de transformer l'un des aéroports internationaux du pays géniteur à une plateforme de correspondance aéroportuaire appelée «hub aérien dominant» dans la sous-région, qui est un long processus pour son opérabilité effective. Lorsqu'un pays veut avoir un «hub aérien dominant» dans la sous-région où il est membre, sa compagnie aérienne sur laquelle il s'appuie doit être fiable 100% qualité sur le personnel, 100% qualité sur la flotte; un hangar aéroportuaire dédié à la maintenance des aéronefs de tout type doit être construit selon les normes standards de l'aviation civile internationale où différentes phases de révision de type A, B et C doivent se faire. L'ambition précoce accouchée par les pays membres de la sous-région d'Afrique centrale, de mettre en place chacun chez soi, un hub aérien dominant, explique bien la concurrence froide sur le leadership qui finit toujours par transformer le rêve de chacun



Christian Hyele Bayeni.

en cauchemar. Le projet d'un hub aérien dominant est l'étape finale qui témoigne à la fois de la stabilité socio-politique du pays ambitieux et la bonne santé multiforme de la compagnie ambitieuse. L'élaboration d'un tel projet ambitieux défini par la mise en place d'un hub aérien dominant, devrait se faire en toute discrétion totale, sans publicité. Car, dans la sous-région d'Afrique centrale, aucun pays membre ne peut accepter que ses aéroports à vocation internationale deviennent définitivement dépendants d'un aéroport international d'un pays frère. A cet effet, une telle éventualité peut être possible au moment où une compagnie aérienne devient le flambeau de son pays géniteur, gagne et conserve la confiance des populations. Cette confiance acquise au niveau national, a plus de chance de

traverser les frontières. Cependant, selon notre culture africaine, en particulier celle du Congo-Brazzaville, la réussite multiforme d'un enfant au sein d'une famille n'est autre que le fruit de la bénédiction de ses ancêtres représentés par son père, sa mère, ses frères, ses soeurs, tantes, oncles et amis de la famille. Sa loyauté et son honnêteté envers ces derniers pérennise cette bénédiction, puis finit par ouvrir les grandes portes de l'épanouissement de l'enfant vers le monde extérieur qui reconnaîtra, en lui, les qualités de leader prêt à devenir une icône, une référence, un guide pour le bien de l'humanité. Si certains pays africains comme l'Ethiopie, le Maroc, l'Afrique du Sud pour ne citer que ceux-là, ont chacun une compagnie aérienne de référence en Afrique, tout simplement parce que chacune de ces compagnies aériennes a su mettre en exergue les principes de base de leur culture, tout en accordant aussi une grande attention particulière relative au bien-être et l'épanouissement des jeunes employés nationaux qui en constitue le trésor de l'avenir d'un pays. Car, c'est sur les épaules d'une jeunesse que le futur d'un pays repose. Le cas de notre pays, le Congo-Brazzaville, est alarmant. Doté d'une culture aussi riche et une histoire d'une grande référence dans la sous-région d'Afrique centrale, lorsque les pouvoirs publics décident de mettre en place une compagnie aérienne nationale, bénéfique, ambitieuse et pérenne, aucune

bénédiction ancestrale n'est sollicitée auprès des gardiens restés dans l'ombre de notre culture, tradition et histoire, ici représentés par le Makoko et la reine Ngalefourou, du grand royaume téké; le Maloango du grand royaume Maloango; le conseil des sages de chaque département de notre pays. Ce manque de considération de notre propre culture léguée par nos aïeux est l'un des grands obstacles de notre évolution. Restant toujours sur le cas du Congo-Brazzaville, aucune compagnie aérienne nationale a pensé inaugurer son premier vol sur une nouvelle desserte, en invitant à bord, le Roi Makoko ou la Reine Ngalefourou, ni même le Roi Maloango, encore moins un homme de Dieu de nationalité congolaise, à l'instar de l'archevêque de l'Eglise catholique ou le pasteur président de l'Eglise évangélique du Congo et bien d'autres hommes de Dieu congolais qui ont toujours prié sans cesse pour une Nation congolaise unie et épanouie sur tous les plans. Dans ces vols inauguraux, tous les invités de marque qui y sont conviés à prendre place à bord, ne jouissent d'aucune autorité à prononcer une parole de bénédiction qui pourra être liée au ciel et à la terre, pour l'épanouissement de la compagnie. Avec ces erreurs, qualifiées d'orgueil extrême, comment pouvons-nous espérer voir nos compagnies aériennes qui, au départ, présentent plus de chance de s'épanouir, mais finissent toujours par tomber très bas et

enfin à disparaître pour toujours en entraînant sur leur chute de nombreux jeunes salariés dans le gouffre du chômage absolu. Il sied toutefois de réfléchir sur la question suivante: pourquoi là où les autres réussissent, nous échouons toujours? Et pourtant, chez les voisins, ce sont les crashes d'avions entraînant la mort de plusieurs passagers, qui sont la cause de la disparition d'une compagnie aérienne. Or, pour la République du Congo, voilà 56 ans d'indépendance, aucun crash n'a été enregistré sur un quelconque vol commercial congolais, mais l'échec répétitif de faire asseoir une compagnie aérienne nationale fiable et durable nous colle toujours à la peau. Toutefois, l'espoir de voir le grand rêve prendre, enfin, une forme réelle, reste encore possible. Il nous suffit de voir la réalité en face, de comprendre que nous sommes, avant tout, des Africains. Donc, lorsque nous pensons importer, chez nous, la technologie des autres, le savoir-faire des autres, il est tout de même important de l'accommoder avec les règles de notre culture que nous foulons aux pieds nous-mêmes, une culture qui reste et restera à jamais, pour nous, notre identité inviolable appelée dans d'autres lieux: la grande constitution de nos ancêtres léguée de génération en génération par la voie orale. Ainsi, il n'est jamais trop tard, car un enfant prodige est toujours le bienvenu dans la maison de son père et sa bénédiction lui sera toujours rétablie.

**Christian HYELE BAYENI**  
Responsable corporate ECAir  
Tél. (00242)06.985.12.62  
Courriel: christian.hyele@flyecair.com

## Université Marien Ngouabi

# Simon Obanda, détenteur d'un doctorat en philosophie, obtenu à Brazzaville

«La philosophie africaine entre le projet colonialiste, l'identité noire et la Renaissance africaine», c'est le thème traité par Simon Obanda dans sa thèse de doctorat présentée et défendue lors de la soutenance qui a eu lieu le lundi 6 juin 2016, au Département de philosophie de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi, au Complexe Bayardelle, à Brazzaville. C'était devant un jury présidé par le professeur Jean Kinyongo, doyen honoraire de la Faculté de Lubumbashi (RD Congo), auteur de plusieurs ouvrages sur la philosophie africaine. Simon Obanda s'en est sorti avec une mention «très honorable».



Simon Obanda (2<sup>e</sup> à g) avec les membres du jury et son directeur de thèse

Elaborée sous la direction du professeur Charles Zacharie Bowao, la thèse de Simon Obanda est la première au Congo sur la philosophie africaine. Subdivisée en trois grandes parties, elle aborde la problématique de la rupture de la philosophie africaine «avec la manière dont les pionniers de cette philosophie avaient abordé la question de son existence et même celle de son essence». Ainsi, dans la première partie, Simon Obanda présente «la philosophie, la philosophie africaine et ses interrogations». Dans la deuxième partie, il traite de la question

de «la dé-construction africaine du préjugé raciste». Enfin, dans la troisième partie, il évoque «la renaissance africaine: une philosophie de l'action». «L'activité de la philosophie africaine consiste à réfléchir sur les thèmes majeurs de la philosophie occidentale, à travers l'étude des grands auteurs tels Hegel, Kant, Heidegger, Habermas, Sartre, Merleau Ponty pour ne citer que ceux-là, au détriment des réelles préoccupations quotidiennes de l'Afrique. L'espace de la réflexion sur l'Afrique est délaissée au profit de quelques africanistes qui y trouvent

leur compte. Cette attitude des philosophes africains teint du complexe qui nous habitent et dont il faut nous débarrasser. C'est-à-dire que pour être reconnus comme philosophes par les Universités occidentales, mieux par le magistère européen, les philosophes africains ont le devoir de prouver leur capacité à maîtriser la philosophie occidentale. Ils ont besoin de ces «certificats de reconnaissance», pour se sentir bien dans leur peau. Cette attitude est, à notre avis, choquante, d'autant plus que les philosophes africains d'obédience

occidentale, quand ils ont compris que leurs contributions sont faibles, à comparer à la toute puissante machine de réflexion philosophique occidentale, ils retournent dans le réflexif africain jugé moins rigoureux, souvent avec beaucoup de maladresse et d'impertinence. C'est pourquoi il nous paraît urgent de redéfinir la philosophie africaine, afin qu'elle devienne le moyen performant à partir duquel nous pourrions, en toute intelligence, mettre en évidence les potentialités dont regorge notre culture. Car, nous savons que notre

sagesse est incarnée dans notre culture; donc en appliquant une herméneutique du donné sociologique, psychanalytique, cosmique et de celle de l'Histoire». Il conclut son travail par une note d'optimisme sur la philosophie africaine: «La philosophie africaine parce qu'elle serait née de la rupture avec l'ethnophilosophie et la philosophie africaine eurocentriste, pourra permettre de renaître dans les domaines de la politique, de l'économie, de la culture, de l'éducation, de l'environnement et de la santé. Mais pour ce faire, il est demandé aux intellectuels

africains de prendre pleinement leur responsabilité, en s'engageant sur des problématiques concernant l'Afrique qui appellent de leur des réponses adéquates. Travailler dans cet esprit suscitera des vocations parmi les jeunes esprits qui prendront la relève petit-à-petit. Le nombre des philosophes augmentera et ils constitueront une caste importante capable d'infléchir la position des uns ou des autres dans la prise de grandes décisions quand cela s'avère nécessaire». Le jury, composé de philosophes bien rompus dans la matière comme J.L Aka-Evy, Marcel Nguimbi, a bien apprécié la problématique soulevée par l'impétrant et l'a affublé de la mention «très honorable». Simon Obanda va dispenser des cours sur la philosophie africaine et l'esthétique, avec son aînée Aka-Evy.

J. NSONI

### Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo	Francophone
6 mois	91 Euros
Retrait sur place:	182 Euros
15.600	Autres pays d'Afrique
Expédié:	96 Euros
23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place:	96 Euros
31.200	192 Euros
Expédié:	Amérique-Asie
46.800	100 Euros
France, Afrique	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.  
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr



**CELEC**

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

# La Qualité à petit prix



Les Câbleries du Sénégal

**Fil TH 1,5**



**7.000 FCFA**



Les Câbleries du Sénégal

**Fil TH 2,5**



**10.900 FCFA**



**Schneider Electric**

**Domaé**

**2.900 FCFA**

**legrand®**  
**Prise Kaptika**



**400 FCFA**



**legrand®**  
**Multiprise 2P+T**

**6.900 FCFA**

**legrand®**  
**Hublot Rond**



**4.400 FCFA**

6 Avenue Foch, Centre Ville Brazzaville République du Congo  
Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 [www.celecsa.com](http://www.celecsa.com)